



TRIBUNE

Hebdomadaire du parti

Socialiste

unifié

N° 60

1^{er} JUILLET 1961

PRIX : 0,40 NF

Le vrai responsable

A PAU, le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Jeanneney, est cerné par les manifestants. Pour se dégager il a recours à une ruse humiliante : il tente une sortie en « panier à salade ».

En Bretagne, les paysans qui barrent la route et cernent les préfetures, conspuent le Premier ministre, brûlent son effigie et scandent : « Debré au poteau ».

Demain peut-être, si la guerre d'Algérie se prolonge, verrons-nous les foules s'en prendre au chef de la délégation française à Evian, M. Louis Joxe.

Voilà au moins une incontestable réussite de la Vème République, ce régime qui devait rétablir la stabilité et l'ordre, remettre tout en place et restaurer les notions détruites par les régimes antérieurs : elle est parvenue à ramener le peuple français à une pratique fort commode : le sacrifice des boucs émissaires.

Le Gouvernement fait une déclaration sur l'Algérie devant l'Assemblée nationale. Nous sommes au lendemain de l'interruption de la conférence d'Evian. Pourtant les députés restent muets : aucune question n'est posée ; il n'y a pas de débat.

Dans le même temps, le général de Gaulle prononce des discours à l'occasion de son voyage en Lorraine. Il serre des mains et recueille des applaudissements.

Tel est le nouveau système : jamais le responsable, le vrai, le seul responsable n'est et ne peut être mis en cause.

Que sont-ils d'autre, en effet, ces ministres conspués et malmenés, que sont-ils d'autre que de simples exécutants d'une politique qu'ils n'ont jamais été appelés à délibérer et à déterminer ? Ils sont choisis par le Président de la République. Ils sont renvoyés par lui, quand ils ont cessé de plaire. Jamais une Assemblée représentative n'a son mot à dire. Pourquoi celui qui fait, seul, les choix décisifs, celui qui, selon le vocabulaire à la mode, rend les arbitrages, devrait-il être toujours épargné ?

C'est pourtant lui qui est, au sens constitutionnel et au sens courant du terme, le responsable de la conduite des affaires, donc des conséquences de toutes les décisions gouvernementales.

Si demain, profitant des pouvoirs que lui donne le recours aux dispositions de l'article 16, il tente de restreindre les libertés syndicales et le droit de grève, voudra-t-on alors nous faire croire que nous ne devons nous en prendre qu'au seul Ministre du Travail ?

Le général de Gaulle a voulu « assumer tous les pouvoirs ». Qu'il assume donc aussi, logiquement, la responsabilité de la situation trois ans après l'instauration de ce régime : la guerre d'Algérie. Les généraux factieux, renforcés et encouragés par son 13 mai, font toujours planer la menace d'un coup de force. Les attentats se multiplient. L'agitation paysanne s'étend. L'arbitraire engendre le désordre.

Que d'autres, — qui ont donné leur caution à la naissance de la Vème République et voté « oui » aux deux référendums —, apaisent leur conscience en réservant leurs coups au Premier ministre et aux membres du Gouvernement.

Quant à nous, nous nous refuserons à accepter cette duperie du système. Nous continuerons à la dénoncer sans trêve et avec force. Et nous finirons par être entendus.

Robert VERDIER

Que reprenne la négociation



(Dalmas)

avant qu'il ne soit trop tard...

(Voir en pages 4 et 5, LE COLLOQUE DE LILLE)

— *Dois-je gouverner cette ville comme il lui plaît ou comme il me plaît ?*

— *Il n'est pas de cité qui appartienne à un seul homme... Va donc dans un désert si tu veux gouverner seul.*

(Sophocle, Antigone)

Le jumelage des villes :

Instrument de guerre froide ou de coexistence pacifique ?

En 1957, le Monde Bilingue (fondé pour développer la connaissance d'une langue étrangère et faciliter ainsi les échanges internationaux) prenait l'initiative de créer la Fédération mondiale des villes jumelées. A ce jour cette fédération a pu réaliser le jumelage de 600 villes de trente nations différentes.

A sa tête on trouve pour la France des hommes d'appartenances politiques diverses, comme le Chanoine Kir — dont on sait les difficultés qu'il a rencontrées lors du jumelage Dijon-Stalingrad —, Ch. Duthéil, député M.R.P., maire de Millau, Waldeck Lhuillier, communiste, sénateur-maire de Gennevilliers, Neuwirth, U.N.R., député-maire de Saint-Etienne, quelques S.F.I.O. comme Weil-Curiel, conseiller municipal de Paris, et aussi plusieurs de nos camarades du P.S.U. tels Jean Rous, Georges Suant, maire d'Antony, etc...

Le Conseil Exécutif comprend également des leaders politiques de différents pays, notamment d'Afrique.

Ce qui réunit des hommes aussi divers, c'est une commune volonté de favoriser les échanges internationaux, instrument d'une meilleure compréhension entre les peuples. Ils considèrent que le jumelage doit être ouvert aux villes du monde entier sans exclusive et qu'étant un lien culturel, il doit se situer au niveau de la population et non pas seulement d'élus locaux.

Une autre organisation, l'Association française des Communes d'Europe, tournée vers l'Europe des Six, voyait surtout dans le jumelage un tremplin politique en vue de futurs mandats européens. Touchant au départ les milieux d'affaires d'extrême-droite, cette association se donnera bientôt une couverture de « gauche » en faisant une large place à des dirigeants de la S.F.I.O. comme Defferre et Dardel, qui est également président de l'Union Internationale des Villes et Pouvoirs Locaux, et membre du Comité directeur du Conseil des Communes d'Europe, etc...

Tout cet ensemble est assez disparate puisqu'on y rencontre également M. Duchet, et que dans ce groupe du 9, rue Auber, se convoient des cercles de réfugiés et d'activistes algérois, certains services de l'U.S.R.A.F.

Le ciment idéologique de cette étrange équipe est, bien entendu, l'anti-communisme professionnel, dont on sait qu'il est encore très payant — à tous points de vue.

C'est ainsi que, le succès des jumelages aidant, Mark Bortmann, qui travaille en liaison étroite avec Allen Dulles, chef de l'Agence Centrale de Renseignements, a mis au point une

doctrine et un plan d'application de 3.000 jumelages, afin de concentrer les jumelages entre ses mains, et de détacher du Monde Bilingue les villes américaines jumelées par ses soins, tout en prenant les villes françaises pour support d'une propagande unilatérale.

Son action devait se manifester en Europe, plus particulièrement en Allemagne Fédérale et en France, pour multiplier les jumelages concurrents et intoxiquer l'opinion et les milieux gouvernementaux grâce aux bons offices de « l'état-major » de la rue Auber et également d'une officine intitulée « Informations politiques et sociales » dirigée par Albertini, ex-lieutenant de Déat.

Cette organisation devait particulièrement s'illustrer — par le canal d'un Brousse de Montpeyroux (1), membre du Conseil des Communes d'Europe, et récemment arrêté dans un maquis activiste d'Algérie — en réalisant 200 jumelages franco-algériens dont il ne reste plus rien, mais qui coûtèrent plusieurs centaines de millions.

Cette opération avait, bien entendu, été envisagée par ses promoteurs comme un moyen de renforcer la tendance ultra Algérie Française. Par ailleurs, tout était mis en œuvre pour asphyxier la Fédération Mondiale des Villes Jumelées, la discréditer, lui supprimer toute subvention.

Si celle-ci a finalement survécu, c'est en partie grâce aux pays d'Afrique, qui, déjouant toutes les manœuvres, ont maintenu leur attachement à cette Fédération : 73 villes d'Afrique Noire en sont membres, dont 34 pour le Sénégal, 12 pour la Guinée, et les autres sont précisément celles dont le chef de l'Etat se trouve être le maire, ce qui laisse à penser que bien d'autres villes ne tarderont pas à apporter leur adhésion.

L'Afrique affirme ainsi sa volonté de ne pas être un enjeu entre les deux blocs, l'Est et l'Ouest, mais un trait d'union, et c'est parce que la Fédération Mondiale des Villes Jumelées lui donne cette garantie d'une coopération sur un pied d'égalité entre villes de pays modernes et villes de pays sous-développés, qu'elle a pu peser d'un certain poids dans ce rapport de force.

On voit par contre comment les hommes de Mollet n'ont pas craint de se compromettre avec ceux de Duchet, dans cette nouvelle croisade anti-communiste soutenue et financée par les services secrets américains.

R. BEAUNEZ.

(1) Très lié à la S.F.I.O., voir T.S. n° 59, en p. 3.

flashes-actualité

KOWEIT

A peine né, l'Etat Indépendant de Koweït voit son existence menacée : le général Kassem, président de la République Irakienne, a déclaré que cet Etat n'était qu'une création de l'impérialisme, que de tout temps son territoire avait fait partie intégrante du territoire irakien, et que l'Irak ne se déroberait pas au devoir impérial d'arracher la population de Koweït à la misère et à la servitude. A vrai dire le général Kassem s'intéresse sans doute moins aux 200.000 personnes qui vivent sur le sol de Koweït qu'aux centaines de millions de tonnes de pétrole qui dorment dans le sous-sol... Koweït est le 4^e producteur mondial de pétrole avec 80 millions de tonnes ; comme l'Irak extrait chaque année 60 millions de tonnes, l'annexion de Koweït ferait de l'Irak le premier producteur mondial, et du général Kassem l'arbitre du marché du pétrole ; elle amènerait en outre



A. D. P.

chaque année dans les caisses vides du Trésor irakien quelque 140 milliards de francs, montant des redevances payées par les compagnies pétrolières. Les Anglais, avec leur désintéressement coutumier, ont promis aussitôt aide et assistance à Koweït ; mais la plus sûre protection du nouvel Etat réside dans les divisions entre Etats Arabes : on voit mal comment le colonel Nasser pourrait assister sans réagir à une annexion qui renforcerait de façon décisive son rival irakien.

CONGO

M. Tschombé a été libéré, et a regagné le Katanga.

Il semble que ce nouvel épisode soit l'œuvre du général Mobutu, qui, inquiet du rapprochement entre le gouvernement de Léopoldville et celui de Stanleyville, aurait imposé cette mesure aux ministres de Léopoldville pourtant réticents. Si tel est bien le sens de la manœuvre, elle a obtenu un premier résultat : la réunion du Parlement congolais est ajournée. Il est vrai que M. Tschombé a signé à Léopoldville un accord prévoyant le retour du Katanga au sein du Congo, mais les dirigeants du gouvernement central seraient bien inspirés de ne pas accorder trop de confiance à cette signature...

CUBA

L'échange « prisonniers contre tracteurs » paraît avoir échoué. Fidel Castro avait demandé 500 bulldozers, pour une valeur totale de 28 millions de dollars. Le Comité Américain « Tracteurs pour la liberté » a cru qu'il se contenterait de 500 tracteurs agricoles, d'une valeur totale de 3 millions de dollars, et s'est heurté à un refus. C'est donc bien à tort qu'il a parlé d'exigences nouvelles de la part de Cuba. Une nouvelle mission formée de 10 prisonniers anti-castristes s'est rendue aux U.S.A. pour tenter un ultime effort ; mais elle semble avoir été fraîchement accueillie ; les 10^e hommes sont

accusés par la presse américaine d'être devenus des propagandistes de la Révolution castriste : peut-être ont-ils affirmé un peu trop nettement qu'après les avoir envoyés à la défaite et à la capture, le gouvernement américain pourrait se montrer moins ingrat et faire un effort en leur faveur ?

ETATS-UNIS

Le Président Kennedy a décidé d'appliquer la loi Taft-Hartley à la grève des gens de mer. Celle-ci a été déclenchée par les cinq syndicats de marins pour protester contre les salaires et conditions de travail en vigueur sur les bateaux américains naviguant sous un pavillon de complaisance (Panama ou Libéria). En effet, les armateurs inscrivent leurs navires sous ces pavillons parce que les règlements libériens ou panaméens sont beaucoup moins rigoureux en ce qui concerne le personnel que les règlements américains : ils accordent aux armateurs de très grandes libertés.

85.000 personnes et 900 navires sont ou vont être atteints par la grève. Le secrétaire d'Etat au Travail avait proposé une trêve de 60 jours afin que s'instaure une nouvelle négociation, mais il s'est heurté au refus des syndicats, entre lesquels sévit une très vive concurrence. Le président Kennedy a alors invoqué la loi Taft Hartley qui suspend la grève pour 90 jours et rend obligatoire une nouvelle discussion, mais il a également annoncé sa volonté de modifier la loi, très impopulaire aux yeux des travailleurs.

FRANCE

● Soucieux de répondre aux revendications ouvrières ou paysannes, le gouvernement a pris une mesure dont chacun appréciera la générosité : un crédit de 1 milliard d'anciens francs va être dégagé d'urgence pour créer 4 nouvelles compagnies de C.R.S. Ce n'est qu'une première étape : 10 autres compagnies seront formées en 1962. Ainsi, le régime sera en mesure de faire face aux problèmes qui se posent à lui. M. Frey aurait déclaré à cette occasion : « De Gaulle et les C.R.S. sont les deux piliers du régime ». On ne lui fait pas dire...

● Des militaires de haut grade provoquent une insurrection contre le pouvoir ; arrêtés et déferés devant la justice, ils sont condamnés à des peines dérisoires ; des paysans prennent d'assaut une sous-préfecture, en expulsent le fonctionnaire responsable... et sont acquittés quinze jours plus tard ; un ministre est molesté par des manifestants et s'enfuit à grand peine sous les huées et les rires...

● Où cela se passe-t-il ? Quelque part en Amérique du Sud ? Non, en France, en 1961... 3 ans après l'instauration d'un pouvoir fort qui s'était donné pour tâche de rétablir la stabilité et l'autorité de l'Etat.

● D'après Libération du 27 juin (1^{er} page), une élève de seconde du Lycée Molière aurait été traduite en Conseil de Discipline et renvoyée pour trois jours pour avoir montré à ses camarades une oreille de musulman que lui avait envoyée son frère actuellement militaire en Algérie.

Nous voulons croire qu'on ne s'en tiendra pas à cette sanction, qu'une enquête sera ouverte et qu'on retrouvera l'expéditeur de ce sinistre envoi.

Ce petit fait en dit long sur la guerre d'Algérie, sur la dégradation morale qu'elle provoque, sur les instincts barbares qu'elle éveille. Plus long que bien des discours...

● M. le Ministre de l'Education Nationale recherche les responsables du « scandale du bac » afin de les sanctionner sévèrement. Il n'aura pas à chercher très loin : le responsable, c'est celui qui a décidé que toutes les opérations du bachelot (écrit, correction, publication des résultats, oral de contrôle) devraient être terminées en 3 semaines, que la recollection des notes, le calcul des coefficients, l'établissement des totaux, la rédaction des collantes — travaux accomplis les années précédentes par des machines et un personnel spécialisé — seraient désormais confiés aux correcteurs « pour gagner du temps ». Le responsable, c'est celui qui a imposé à chaque examinateur la correction de 150 copies en 10 jours, sans qu'aucune décharge dans le service soit accordée. C'est celui qui refuse de payer les 80 premières copies, et paye les autres 100 fr. par copie, en sorte que les heures de travail supplémentaires accomplies par les enseignants à l'occasion du bac leur rapportent au total de 6 à 7.000 anciens francs. Nous pouvons même donner à M. Paye l'adresse du coupable : il occupe un grand bureau, 110, rue de Grenelle, à Paris, au Ministère de l'Education Nationale...

Emmanuel TERRAY

Retour aux méthodes staliniennes ?

Le vendredi 16 juin, le militant syndicaliste allemand, Heinz BRANDT, rédacteur au journal Metall, — organe du puissant syndicat ouvrier de la Métallurgie de la République fédérale — a été enlevé dans le secteur occidental de Berlin et entraîné à Berlin-Est.

L'agence de presse de Berlin-Est a publié un communiqué mensonger où il est dit que Heinz Brandt aurait accompli une « mission » pour le compte d'un service secret occidental.

En réalité, Heinz Brandt était mandaté par son syndicat à participer à une réunion syndicale à Berlin-Ouest. Il était également invité par le professeur Ossip Flechtheim, historien socialiste connu, qui l'attendait en vain.

Heinz Brandt, qui a 52 ans et qui est père de trois enfants, était,

avant la prise de pouvoir par Hitler, un militant connu du parti communiste allemand. En 1933, il entra dans l'illégalité, fut arrêté en 1935 par la Gestapo et passa ensuite dix ans dans les camps de concentration hitlériens.

Après la défaite du nazisme, Heinz Brandt devenait membre de la commission exécutive du S.E.D., parti communiste de la zone orientale d'Allemagne. Appartenant à l'opposition communiste contre Walter Ulbricht, personnage n° 1 du régime, et manifestant son opposition à la politique qui a conduit à la répression de l'insurrection ouvrière du 17 juin 1953, il a dû s'enfuir en 1958 à Berlin-Ouest.

Plus tard, il s'est intégré dans le mouvement syndical et dans le parti social-démocrate allemand. Il y faisait partie de l'aile gauche, se

dressant contre le réarmement de l'Allemagne, et, en particulier, contre l'armement atomique de la Bundeswehr.

L'enlèvement de Heinz Brandt est une provocation dans la tradition la plus pure de la période stalinienne, qui porte un coup à toutes les forces de la gauche socialiste en Allemagne qui subit déjà des pressions considérables de toutes parts.

Il convient de protester avec force et d'exiger la libération immédiate de ce militant courageux. Il est nécessaire de demander qu'une commission d'enquête, composée de personnalités sans reproche de la gauche socialiste internationale, obtienne de la part du régime de Walter Ulbricht l'autorisation de mener sur place une enquête et d'entrer en contact avec Heinz Brandt.

Étudiants !

Partez en vacances avec L'UNION des ETUDIANTS JUIFS de FRANCE.

- A la mer, à Milano Marittima (en Italie sur l'Adriatique).
 - A la montagne, dans l'Alpe d'Huez.
- TEL. : SEG. 60-21.

Solidarité

LE BUREAU NATIONAL rappelle à tous les militants et à toutes les sections du Parti, la **NECESSITE** d'alimenter le fonds national de Solidarité du P.S.U. De trop nombreuses sections et fédérations n'ont pas répondu à l'appel.

Les besoins, cependant, ne font que croître :

Nous devons continuer à aider notre camarade Delépine — blessé lors de la manifestation du 27 octobre — et sa famille.

Le nombre d'emprisonnés français et algériens en métropole n'a pas diminué, bien au contraire ; leurs familles sont souvent dans le dénuement et la période des vacances ajoute encore à leurs difficultés alors que leurs enfants auraient tout particulièrement besoin de partir en vacances.

L'état de notre caisse est tel que, faute d'un versement immédiat et substantiel, nous ne seront pas en mesure de faire face aux besoins les plus urgents.

Versez vite, versez beaucoup à notre camarade Louis Houdeville, 47, rue Hoche, Montreuil-sous-Bois.

C.C.P. PARIS 15-536-77 avec la mention « Solidarité ».

Un Jeune refuse la guerre d'Algérie

Un jeune appelé — Jean-Pierre Hémon — s'est présenté spontanément le 14 juin, aux autorités pour se faire arrêter.

Il se refuse à servir en Algérie au nom des principes de l'Action Civique non-violente. Plusieurs centaines de sympathisants l'ont accompagné et, par leur présence devant l'Hôtel de Ville de Poitiers, ont manifesté leurs sentiments de solidarité pour le geste de ce jeune camarade. Si ce geste de refus n'a qu'une valeur symbolique, tout au moins témoigne-t-il d'opinions fort respectables et non dénuées de courage.

L'O.A.S. continue

Le « Collectif d'action du XIII^e arrondissement pour la Paix négociée en Algérie », groupant des personnalités et des organisations d'opinions diverses : prêtres, pasteurs, membres de l'enseignement, étudiants, la C.G.T. et la C.F.T.C., le Mouvement de la Paix, le M.L.O., l'U.F.F., le Parti Communiste et le Parti Socialiste Unifié, tient à élever la plus énergique protestation contre le fait qu'un de ses membres, le pasteur Rognon, a fait l'objet d'une lettre de menaces parlant, notamment, de l'élimination physique des signataires du Manifeste dit « des 121 », en commençant par les « cléricaux ». Cette lettre de menaces était signée : « O.A.S. ».

Notre « Collectif » n'a pas signé le Manifeste des 121, mais il a toujours affirmé avec force sa solidarité avec toute personne menacée dans ses libertés pour son action en faveur de la Paix en Algérie, même si certaine forme de son action n'était pas unanimement approuvée par tous ses membres. Aujourd'hui, nous tenons à dire publiquement que la protection des citoyens contre les menaces d'individus connus — parce que peu nombreux dans la nation — est du ressort du Gouvernement et de sa police, et que, celle-ci prévenue, sa carence serait sans excuses.

Nous tenons une nouvelle fois à apporter au pasteur Rognon la volonté unanime de notre Collectif d'amplifier la lutte menée depuis de nombreuses années avec lui et de faire que l'aboutissement de cette lutte pour une paix négociée en Algérie soit la liquidation de toutes menaces irresponsables.

« T.S. » s'associe à la protestation du « Collectif du XIII^e ».

La semaine prochaine, et durant tout le mois de juillet, « T.S. » paraîtra de nouveau sur 8 pages. Nous reprendrons les 12 pages à la rentrée de septembre.

Où en sont les « Marcheuses de la Paix » ?

Refoûlés le mardi 13 juin au Havre, les « Marcheuses de la Paix », revenus le jeudi 27 à bord du Normannia, ont essayé à nouveau d'y débarquer. Le Pouvoir ne cédant pas devant les « Marcheuses de la Paix », M. Frey, ministre de l'Intérieur, avait fait hérisser les quais d'hommes à pélerine. Le dispositif de répression des grands jours fut déployé : on molestait des journalières.

LES manifestants havrais, venus soutenir les « Marcheuses », ne facilitaient pas la tâche du ministre de l'Intérieur. Adeptes pour la plupart des mouvements de Non-Violence, ils exprimèrent silencieusement leur réprobation, n'opposant aucune résistance physique aux policiers. Plusieurs d'entre eux, pour signifier leur solidarité à leurs amis du Normannia, exhibèrent des pancartes sur lesquelles on lisait « Vivent les gardiens de la paix ». Après les avoir contemplées un long moment, les policiers s'avisèrent qu'elles ne leurs étaient pas destinées.

Ils les ramassèrent. Dans le courant de l'après-midi, plus de mille Havrais étaient massés autour des quais. Cinq « Marcheuses », se transformant en « nageurs de la paix », plongèrent du Normannia et tentèrent de gagner la terre. Trouvant enfin l'occasion d'intervenir, la police bouscula les manifestants qui tentaient de prendre contact avec eux.

Au « bassin du Roi », un nageur, sur le point d'atteindre les quais, sortit d'un sac étanche une poignée de tracts qu'il lança. Un enfant de 13 ans, passant à travers les barrages s'approcha du bord et en ramassa quelques-uns. Des policiers le ceinturèrent. Parmi les manifestants dont le nombre allait croissant, des Havrais, qui n'appartenaient pas aux Non-Violents, voulurent contraindre les agents à lâcher l'enfant. Des renforts de police arrivèrent. Il s'ensuivit une nouvelle bousculade : le Pouvoir ne reculait pas.

Le lendemain, les « Marcheuses de la Paix » demeurés à bord du Normannia débarquaient à Ostende. La Belgique les autorisait à circuler chez elle aussi librement qu'un activiste dans les locaux de l'Hôtel Matignon. Si le ridicule tuait aussi facilement qu'un kilo de plastic, M. Frey, ministre de l'Intérieur, ne serait plus aujourd'hui du nombre des vivants.

Yves-Marie CHOUFAUT.

P.S. — La section de Saint-Denis nous fait savoir qu'un certain nombre de camarades ont participé, à titre individuel, au départ des « Marcheuses » en direction de Senlis.

Ce départ était prévu de Saint-Denis, mais la municipalité ayant refusé son concours, il fut reporté à la Patte d'Oie de Gonesse.

On pouvait lire sur les banderoles du cortège : « Désarmement général », « Du pain pas d'armes », « On a empêché nos camarades étrangers de débarquer, nous prenons la relève », etc.

Un Américain qui avait réussi à sauter du bateau et à s'enfuir, lors de son arrivée au Havre, participait également à la manifestation.

Tribune Socialiste

HEBDOMADAIRE DU PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ

• Rédaction :

8, rue Henner
Paris (IX^e)
FIG. 65-21 - TRI. 28-48

• Administration :

54, boulevard Garibaldi
Paris (XV^e)
SUF. 19-20

C.C.P. PARIS 5826-65

3 mois 5 NF
6 mois 10 NF
1 an 19 NF
Soutien 30 NF

— Directeur-Gérant : Roger CERAT —

I.R.B., 60, rue René-Boulanger, Paris-X^e

— Travail exécuté —
par des ouvriers syndiqués

De la grandeur aux « hénaurmités »

APRES la perquisition chez notre ami Michel Oriol, secrétaire fédéral des Alpes-Maritimes, nous avons eu connaissance des motifs de son inculpation. Ceux-ci sont assez farfelus et méritent d'être connus. On sait que les policiers avaient saisi un exemplaire — un seul — d'un journal qui — avant les événements d'Avril —, appelait les soldats à désobéir aux officiers factieux, en cas de coup de force ; il y avait aussi quelques documents édités par le Comité Audin, lequel ne fut jamais — et heureusement — inquiété pour cela.

Cependant le motif juridique des poursuites en cours à l'encontre de Michel Oriol, c'est l'article 86 du Code Pénal (qui fut rédigé sous cette forme le 4 juin 1960). Il vaut la lecture

« L'attentat, dont le but aura été soit de détruire ou de changer le régime constitutionnel, soit d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité de l'Etat, ou à s'armer les uns contre les autres, — soit à porter atteinte à l'intégrité du territoire national sera puni de la détention criminelle à perpétuité. L'exécution ou la tentative d'exécution constituent seuls l'attentat ».

Pourquoi riez-vous ? Le principe de la non-rétroactivité des lois ayant été remis au magasin des accessoires de la défunte République, — l'article 16 permettant les pratiques les plus authentiquement fascistes sous le couvert d'une pseudo-défense du régime — on devrait désormais s'attendre à ce que soient condamnés à la détention criminelle à perpétuité tous ceux qui ont, depuis Mai 1958, détruit ou tenté de changer le régime constitutionnel et aussi ceux qui ont commandé aux troupes de s'armer pour porter atteinte à l'intégrité du territoire national.

On nous dira qu'il y a le « fait de la chose jugée » et donc qu'on ne peut revenir sur le putsch du 24 avril 1961, et ce qui s'ensuivit, ni sur le procès des Barricades ni sur celui du Bazooka, ni sur le coup du 13 mai 1958, etc...

Domage ! car le régime gaulliste risquerait d'être sérieusement décapité !

Bah ! tant pis ! Heureusement qu'il reste à la gent judiciaire et policière les intellectuels soupçonnés d'être moralement contre la torture, l'aventure fasciste ou militaire et pour la démocratie réelle (la voilà bien la preuve d'une volonté de changer le régime constitutionnel !), les non-violents, les objecteurs de conscience, et les socialistes vrais qui, comme Michel Oriol ont l'outrecuidance « hénaurme » de croire aux valeurs morales défendues par le P.S.U.

En cette occasion, le pouvoir est heureusement parfaitement secondé par l'O.A.S. qui s'attaque systématiquement à nos camarades. Conjonction troublante qui devrait décoller les yeux de ceux qui croient encore que le nom d'un homme — fut-il celui du général de Gaulle — suffit à garantir l'inclination au fascisme d'un régime d'aventuriers.

Soulignons qu'une protestation contre l'inculpation de Michel Oriol et pour la défense des libertés publiques, a recueilli à la date du 17 juin, cent huit signatures dans le milieu des professeurs des lycées de Nice.

Les soucis esthétiques de l'U.N.R.

LES affiches multicolores enlaidissent les murs des villes, des capitales et des centres touristiques. Tout particulièrement, les affiches politiques. Quoi de plus disgracieux, en effet, qu'un gigantesque « NON A LA GUERRE D'ALGERIE 1961 »...

L'U.N.R. — avec le sens de l'esthétique qui la caractérise — entend donc obtenir de la Place Vendôme une modification de la législation réprimant l'affichage hors des espaces réservés. Une fâcheuse tradition républicaine voulait, en effet, que seul l'afficheur puisse être poursuivi, et ce, en cas de flagrant délit seulement...

Elle a donc mis la main à la mise en forme d'un nouveau texte qui, s'il voit le jour, permettra de poursuivre l'afficheur, l'imprimeur et l'éditeur ! Le flagrant délit ne sera plus nécessaire : amendes élevées et lourdes peines de prison pourront être prononcées à l'encontre des « salisseurs » dans le cadre grandiose des chambres correctionnelles !

Le parti gaulliste veut voir disparaître de nos murs un des derniers bastions de la pensée libre : plus de mot d'ordre séditieux, d'appels à la vigilance, de prises de position, d'explication politique que l'on parcourt soir ou matin, en se hâtant vers le travail ou le repos. Le travail ou le sommeil ne doivent plus être troublés par de mauvaises images ou de mauvais textes.

Pour s'informer, le citoyen n'a-t-il pas la radio ? S'il veut des images, n'a-t-il pas le journal télévisé et la gracieuse Danièle Brème ?

Allons, que disparaissent ces témoignages de la discorde entre Français. Louis XIV n'aurait jamais toléré cela sur les murs de Versailles !

L. H.

Le Billet de Jean Binot :

Et cela s'appelle gouverner !

TANDIS que le général achevait d'honorer on ne sait quel personnage ouest-allemand, aussi important de l'autre côté du Rhin qu'un Debré de ce côté-ci, le Premier ministre justement, était commis à l'effet d'éclaircir le problème agricole. Platitude et componction, une teinture empruntée non à Labiche mais à Joseph Prudhomme : ce fut un nouveau chef d'œuvre.

Par là, s'est trouvée confirmée l'assertion d'un speaker de notre inimitable radio selon laquelle le général est fort au-dessus de ces niaiseries. Il plane, le Surhomme ! Il survole de si haut ces misérables inconvénients de ce peuple indigne de lui que le tumulte paysan devient offense à son génie.

Toutefois, les mesures efficaces sont-elles prises : On apprend ainsi, que le sieur Frey qui dressait naguère des canassons, aspire à dresser les Français... Il demande — et obtient — de nouvelles C.R.S. ; il demande — et espère obtenir — que les C.R.S. soient dotées de chars légers. Pour faire face à toutes les situations.

Nul doute que l'optimisme habite notre homme. Et aussi la malice...

Attrapés, les culs-terreux ! A tracteur, tracteur et demi ! Gouverner c'est prévoir, et « M. de l'Intérieur » sait déjà son métier. Comme le note l'envoyé spécial du Monde à Morlaix, nos concitoyens devront s'habituer au défilé de ces longs convois gris-vert, en tout lieu où sévit une crise.

Ne nous indignons pas outre mesure : il faut que les choses aillent de la sorte, et ce n'est d'ailleurs qu'un début.

Le système érigé sur le coup de force du 13 mai, sur la ruse et l'imposture doit s'accomplir, afin que tombent les masques de vertu impudente et de pseudo grandeur dont les « vainqueurs » se sont affublés.

Rencontre Internationale de Jeunesse

du 29 juillet au 13 août 1961 à ZADAR (Yougoslavie)

Sur l'initiative de la Direction de la Jeunesse et des Etudiants Yougoslaves et du Forum international de la Jeunesse, des conférences seront organisées sur « le socialisme yougoslave », « l'avenir des jeunes d'Europe », « les relations Europe-Afrique ». Soirées culturelles, sports et visite de deux jours de Venise sont aussi au programme.

Tous frais compris : 408 N.F.

Renseignements : Forum International de la Jeunesse, 23, Galerie-Vivienne Paris (2^e) - (Tél. : CEN. 94-52).

POUR LA REPRISE IMMÉDIATE DE LA NÉGOCIATION

LE Colloque de Lille réunit — comme les Colloques précédents de Royaumont, Aix-en-Provence et Grenoble —, à l'initiative de l'Association pour la Sauvegarde des Institutions judiciaires et des libertés individuelles, rassemblait des juristes, magistrats, professeurs, avocats et des militants syndicalistes et politiques décidés à étudier en commun les moyens de défendre les libertés démocratiques et de mettre fin à la guerre d'Algérie.

De nombreux militants du P.S.U., parmi lesquels Pierre Mendès France, Laurent Schwartz, Pierre Bassan, René Fallas, Charles Hernu, Daniel Mayer, André Philip, Pierre Stibbe, etc... ont participé aux débats en même temps que des communistes, des progressistes, des membres du Parti radical, de l'U.D.T., du M.R.P. et des syndicalistes appartenant à la C.G.T., C.F.T.C. et à l'U.N.E.F., mais la S.F.I.O., qui avait été présente à Aix-en-Provence et à Grenoble, n'était pas représentée à Lille.

Au cours de la discussion consacrée aux conditions de retour à un Etat républicain et démocratique, le professeur Maurice Duverger a notamment déclaré :

« Un coup d'Etat pèse en perma-

nence sur ce régime. La grande ombre du fascisme menace. Les chances d'un putsch sont plus grandes maintenant qu'avant le 22 avril, nous sommes en situation de pré-fascisme comme l'était l'Allemagne en 1932. La grève générale, en cas de coup militaire est la seule réaction qui s'impose ».

André Philip a souligné : « Jamais il n'y a eu autant d'anarchie que maintenant. C'est la mort de l'Etat », tandis que Laurent Schwartz, dénonçant une fois de plus les tortures qui sévissent en Algérie affirmait :

« On est passé depuis 1958 de l'anarchie à la régularisation de la torture », et que le Conseiller Roland évoquait dans son rapport les entraves apportées depuis 2 ans aux libertés syndicales.

oOo

La motion finale adoptée à l'unanimité moins une voix demande « qu'il soit immédiatement mis fin à l'application de l'article 16 », « constate l'importance de la résistance du contingent et des cadres fidèles à la nation dans l'échec du putsch d'avril » et « déclare que le devoir de tout militaire d'obéir à ses chefs cesse dès

que ceux-ci se dressent contre la République ; dans l'hypothèse d'une telle rébellion, tout officier, sous-officier ou soldat a, — plus encore que le droit —, le devoir impérieux de désobéir aux ordres qu'il reçoit ».

Le débat sur l'Algérie fut introduit par un intéressant rapport du professeur Georges Vedel, dénonçant le caractère archaïque de la notion de souveraineté et soulignant dans sa conclusion, que l'association passait nécessairement par l'indépendance.

Pierre Cot lui répondit que la souveraineté présente infiniment plus d'importance pour les peuples qui en ont été longtemps privés que pour les nations pour qui elle n'est pas contestée. A lui, Vignaux démontra péremptoirement que le Sud-Algérien faisait partie de l'Algérie au même titre que les zones sahariennes du Mali, du Niger, du Tchad et de la Mauritanie font partie de ces jeunes nations.

La quasi-unanimité du Colloque était favorable à la souveraineté de l'Algérie sur la partie du Sahara que les lois françaises de 1902 et de 1947 ont toujours désignée comme territoire du Sud-Algérien, cependant certains participants tenaient à le mentionner expressément tandis que d'autres, pour des considérations d'oppo-

tunité tactique, préféraient s'en tenir à la formule de l'autodétermination du peuple algérien dans le cadre des frontières de 1954 sans amputation ou partage. Cette formulation fut finalement retenue, mais à la demande de plusieurs membres de la Commission, le bâtonnier Thorp, président du Colloque, précisa en séance publique qu'« en 1954, date du début de la guerre d'Algérie, le territoire algérien s'étendait aux territoires sahariens avoisinants comme le territoire des Etats africains devenus indépendants s'étendait à la fraction de territoires limitrophes ainsi qu'il a été reconnu lors de leur indépendance ».

Cette motion qui complète la Charte de l'Autodétermination adoptée en mars dernier à Grenoble (1) se prononce « pour la reprise immédiate de la négociation en vue de parvenir à un accord politique entre les deux parties sur les garanties de l'autodétermination. Ces garanties impliquent l'établissement d'un régime transitoire comportant notamment une administration mixte de l'Algérie pendant la période qui s'écoulera entre le cessez-le-feu et le référendum de l'autodétermination ».

(1) Voir « T.S. » n° 44, du 11-3-61, en p. 3.

Pierre STIBBE :

“Reconnaître la capacité juridique de l'adversaire à s'engager”

IL y a un an à Royaumont, nous pensions nous être réunis au lendemain de Melun, mais quelques mois plus tard, nous avons appris par la relation d'un propos du général de Gaulle, que Melun n'avait pas eu lieu.

Aujourd'hui, point n'est besoin de plusieurs mois d'attente pour constater qu'Evian n'a pas eu lieu : Au cours de treize séances, on s'est borné à l'exposé des principes qui régissent la politique gaulliste et inspirent l'action des Révolutionnaires algériens, mais on n'était pas encore entré dans la voie de la recherche d'un compromis par concessions réciproques, c'est-à-dire de la vraie négociation, lorsque la délégation française a signifié à la délégation algérienne un brusque congé dont nous saurons le 28 juin s'il est définitif ou non.

Il nous appartient de rechercher les causes profondes de cet échec et d'examiner comment les pourparlers pourraient reprendre dans de meilleures conditions. On a souligné le froid cérémonial qui a présidé à la rencontre, l'absence de contacts personnels de tête-à-tête. On doit se demander aujourd'hui si cette atmosphère ne découlait pas du caractère ambigu de cette rencontre qui se situait à mi-chemin entre le sondage traditionnel tel qu'il fut pratiqué au cours des contacts secrets de 1956-57 et la vraie négociation.

En effet, la vraie négociation suppose la reconnaissance de la capacité juridique du partenaire à s'engager. Or, de l'appel à la « Paix des braves » jusqu'à sa conférence de presse du 12 avril, le général de Gaulle a constamment manifesté qu'il ne considérait le F.L.N. que, d'une part, comme le représentant qualifié des combattants algériens — d'autre part comme une simple tendance appelée à donner son avis au même titre que d'autres sur l'avenir de l'Algérie, tandis que l'autorité de la France continuerait à s'exercer jusqu'au référendum.

De Gaulle : “Association”

G.P.R.A. : “Coopération”

En proférant aujourd'hui la menace du partage de l'Algérie, au cas où l'autodétermination aboutirait à l'in-

dépendance sans association alors que le partage demeure exclu dans le cas de l'association, de Gaulle a encore accru les difficultés de l'autodétermination sans accord préalable sur l'avenir de l'Algérie.

Enfin, en refusant d'étendre la consultation aux départements de la Saoura et des Oasis, c'est-à-dire au Sahara algérien, qui des lois de 1902 et 1947 et les travaux de l'Assemblée algérienne en font foi, ont toujours appartenu à l'Algérie, le gouvernement français bloquait au départ la discussion sur les conditions de l'autodétermination.

Dès lors, devenait encore plus importante la discussion sur ce que de Gaulle appelle l'association et ce que le G.P.R.A. qualifie « coopération », mais cette discussion ne pouvait être sérieusement engagée que si elle devait aboutir à un accord contractuel ; peu importe que cet accord doit être baptisé traité, protocole, ou modus vivendi, il fallait qu'il fût sanctionné par un texte ayant valeur d'obligation pour les deux parties.

Or, dès les premiers jours, la délégation française avertit la délégation algérienne que la discussion sur les données de l'association ne devait avoir qu'un caractère exploratoire et ne serait sanctionnée par aucun texte signé en commun. « En cas d'accord le gouvernement français ne pourrait signer avec le F.L.N. qu'un simple cessez-le-feu, les modalités politiques de cet accord feraient seulement l'objet », — aurait déclaré M. Joxe — « d'une affiche électorale pour le référendum ». Il n'y aurait pas non plus d'administration mixte de l'Algérie pendant la période intérimaire entre le cessez-le-feu et le référendum ; l'Algérie demeurerait sous souveraineté française jusqu'au transfert de compétences qui aurait lieu au lendemain du référendum.

La délégation algérienne a donc eu l'impression qu'on voulait l'amener à faire des concessions importantes sur un certain nombre de problèmes sans contrepartie ayant valeur juridique, car si un accord éventuel ne se traduisait que par une simple affiche électorale, rien n'empêcherait l'Administration et l'Armée françaises demeurées en place en Algérie, de susciter d'autres tendances qui se livreraient à des surenchères ou bien de

s'adonner directement au boycott d'une solution qui, jusqu'au référendum, n'aurait aucune valeur juridique et d'engendrer ainsi une situation de type congolais.

Le Sahara, partie intégrante de l'Algérie

Mais l'obstacle essentiel à un accord réside dans la volonté du gouvernement français de considérer le Sahara algérien comme un problème en soi, le refus d'admettre que l'Etat algérien naissant puisse conserver la partie du Sahara qui fait aujourd'hui partie intégrante de l'Algérie au même titre que les autres Etats membres de l'Organisation Centrale des Régions sahariennes (Mali, Tchad, Niger, Mauritanie) ont conservé leur souveraineté politique sur la partie du Sahara leur appartenant, quitte à laisser les différents Etats riverains du Sahara régler entre eux les problèmes de rectification de frontières qui peuvent se poser mais ne regardent pas la France.

Certes, M le professeur Vedel a eu raison de montrer qu'une notion un peu trop absolue de la souveraineté peut avoir quelque chose d'archaïque et que les problèmes d'exploitation économique du sous-sol saharien ont seuls une importance réelle pour la France. Mais cette observation a suscité chez moi trois réflexions :

1) La souveraineté peut être comparée à l'eau qui à Paris ou à Lille n'a pas grande valeur, mais dans le désert est extrêmement précieuse.

2) La souveraineté politique de l'Algérie sur sa zone saharienne est pour l'Algérie la garantie fondamentale d'une participation à l'exploitation des richesses du Sahara, car dans la corbeille d'un éventuel condominium économique, la France apporterait les capitaux, les techniciens et les débouchés, et l'Algérie n'aurait rien d'autre à apporter que la souveraineté politique. Si on la lui retirait, il ne lui resterait rien.

3) Les nationalistes algériens les plus intransigeants acceptent la mise en commun des richesses du Sahara avec les autres Etats riverains et de la France à l'intérieur de la zone franc ; ce qui est fondamental pour l'économie française.

Personnellement, je pense que dans

sa résolution finale, notre Colloque doit franchement aborder les trois problèmes sur lesquels la négociation s'est bloquée.

a) Celui de l'étendue du territoire sur lequel doit s'exercer l'autodétermination.

b) Celui de l'administration mixte de l'Algérie pendant la période intérimaire entre le cessez-le-feu et le référendum.

c) Celui de la portée juridique ayant valeur d'engagement d'un éventuel accord entre le gouvernement français et le G.P.R.A.

Certes, nous n'avons pas à nous substituer aux négociateurs ni à prétendre apporter ici, en quelques heures, sans partenaires algériens, une solution complète à ces problèmes, mais nous devons d'abord réaffirmer qu'il n'y aura de solution que négociée, et que la négociation peut, et doit, reprendre dans les plus brefs délais et il nous appartient plus particulièrement d'éclairer l'opinion publique sur les données juridiques actuelles du problème.

Une plus juste appréciation de ces données juridiques faciliterait le succès de la négociation à condition, toutefois, qu'elle soit assortie d'une volonté politique d'aboutir sans tricherie à la création d'un Etat algérien indépendant et à l'aménagement de ses rapports avec la France dans l'intérêt des deux pays. Ainsi pourrions-nous apporter une modeste mais sérieuse contribution à la paix. »

La nouvelle brochure :

QU'EST-CE QUE LE P.S.U.

— 25 francs l'unité.

— 22 francs pour les commandes de plus de 50.

La demander 54, bd Garibaldi, Paris-XV. C.C.P. PARIS 5826-65.

Pierre MENDÈS FRANCE :

“Discuter d'abord de la trêve et des garanties”



(Keystone).

Le rapporteur, M. le Professeur VEDEL, nous a rappelé, dans un exposé dépouillé, convaincant, le substratum juridique, les bases juridiques sur lesquelles nous pouvons construire des solutions au cours des négociations franco-algériennes. Il aide à trouver des issues pour certaines des impasses auxquelles la négociation à Evian s'est heurtée. Je voudrais m'éloigner de ce développement juridique et revenir à certains aspects plus politiques, à des aspects de la réalité présente et des obstacles que nous avons rencontrés sur notre route.

La situation est évidemment dominée par un fait récent : l'interruption de la négociation d'Evian, reproduisant — dans des conditions que je crois, pour ma part, assez voisines, malgré les apparences — l'échec des précédentes conversations de Melun.

Comment se fait-il que — alors que tant d'événements se sont produits depuis un an — l'on ait successivement échoué à Melun et à Evian ? En principe, la confrontation des deux parties aurait dû être relativement simple, puisque un accord fondamental a été affirmé sur la base de l'autodétermination. Du moment qu'on était d'accord pour l'autodétermination des populations de l'Algérie, comment se fait-il qu'il n'a pas été possible d'en tirer des conséquences pratiques et politiques ? Comment se fait-il qu'on se soit heurté à ces oppositions, apparemment irréconciliables entre des positions antagonistes ?

Une sorte de fraude

C'est que, si le gouvernement français a affirmé depuis le 6 septembre 1959, depuis près de deux ans, son adhésion au principe de l'autodétermination, son comportement n'a pas cessé de révéler des arrière-pensées dans la manière de mettre en œuvre cette autodétermination. Disons-le : le gouvernement français n'a jamais tiré loyalement jusqu'au bout les conséquences du principe qu'il avait cependant lui-même proclamé.

Nous avons, lors d'un précédent colloque, remarqué — et je ne reviendrai pas sur la démonstration qui en a été faite — que si les conversations de Melun ont échoué, c'est que la politique française, à l'occasion de ces rencontres, a constitué une sorte de fraude à l'égard du principe de l'autodétermination.

Nous avons mis en lumière à Royaumont les conditions qui seules peuvent permettre à l'autodétermination de s'exercer effectivement. Nous avons détaillé les conditions (je reprends les qualificatifs qui ont hier été répétés à plusieurs reprises très justement par le bâtonnier Thorp), les conditions juridiques, logiques, et donc nécessaires, pour l'application de l'autodétermination. C'est un fait que ni à Melun, ni à Evian, le gouvernement français n'a appliqué ou respecté ces conditions juridiques, logiques, nécessaires ; c'est donc que dans chacune de ces circonstances, il n'a pas été fidèle à la politique d'autodétermination qu'il avait déclaré accepter. On a pu remarquer que la délégation F.L.N. n'a pas facilité les choses. Mais en présence du jeu français, elle s'est raidie plus encore.

Prenons un exemple. Il y a eu dans la position française, soit avant la négociation d'Evian, soit pendant la négociation d'Evian, une demande continuellement répétée par le gouvernement français (qui sur ce point espérait sans doute recueillir l'assentiment populaire à cause de son apparence généreuse et raisonna-

ble), une demande continuellement répétée en vue d'une trêve. Avant Evian, le Président de la République, dans de nombreux discours, employait l'argument du « couteau au vestiaire » ; « on ne négocie pas tant que les violences se poursuivent » ; « nous demandons une trêve militaire d'abord ; nous négocierons après ». Et la même pensée ou arrière-pensée a réapparu au cours des négociations de Melun. Sans doute, on avait été amené par la pression des événements et de l'opinion publique à renoncer à tous les préalables, y compris celui des « couteaux au vestiaire ». Mais au cours de la négociation de Melun, est revenue comme un leit-motiv de la position française cette demande adressée à l'interlocuteur pour qu'il cesse le combat avant que les véritables négociations puissent commencer et se développer. On peut même dire que la trêve unilatérale décidée par le gouvernement français était une sorte de pression qu'il croyait habile, exercée sur l'interlocuteur algérien, pour l'amener contre son gré à suspendre le combat lui aussi. Par conséquent, on aurait eu une sorte de double trêve unilatérale, décidée d'abord par les Français et ensuite plus ou moins imposée à l'interlocuteur et on serait parvenu en fait à une cessation des combats, à un cessez-le-feu avant qu'aucune garantie politique ait été donnée quant aux développements qui devaient suivre.

Trêve et régime transitoire

Nous avons démontré à Royaumont, et nous avons répété dans chacun de nos colloques postérieurs que la trêve n'était acceptable pour le G.P.R.A. que si elle était assortie de clauses politiques précises. Il est évident que le F.L.N. ne peut pas accepter de renoncer à la guerre qu'il poursuit maintenant depuis sept ans, si subsiste pour lui le risque que, le lendemain, l'Administration française toujours en place, l'armée française toujours en place, continuent à gérer, à gouverner, à dominer unilatéralement l'Algérie, et sans que les représentants du nationalisme algérien (en fait le G.P.R.A.) ait la moindre assurance que cette administration unilatérale, cette gestion unilatérale ne soient pas conduites de telle sorte qu'elles fraudent finalement l'autodétermination, le jour futur où elle se produira ou même qu'elles en interdisent la sincérité. Pour le G.P.R.A., la trêve n'est possible que si elle est accompagnée de garanties sur les conditions dans lesquelles le territoire sera administré dans la période suivante qui n'est pas la période définitive de l'Algérie future ; qui est ce que nous avons appelé la période intermédiaire, ou la période transitoire, ou ce qu'un représentant du G.P.R.A. a appelé au cours des négociations d'Evian la période « pré-référendaire », c'est-à-dire la période qui suit la cessation des combats, mais qui précède l'autodétermination finale.

Nous avons, dans nos colloques, expliqué à de multiples reprises que la négociation devait commencer logiquement par la discussion de la trêve et de ce qui y est inévitablement lié, c'est-à-dire les garanties politiques, les conditions dans lesquelles un système transitoire forcément mixte sera mis en place pour la période qui précédera la finale autodétermination.

Et c'est donc un paradoxe — un paradoxe dont on a vu tout le danger par l'échec de la négociation d'Evian — mais aussi une fraude au principe même de l'autodétermination, d'avoir voulu à Evian traiter les questions de fond les plus difficiles, celles qui se prêtent le moins aux premiers rapprochements, sans avoir au préalable élaboré ce qui aurait dû être le premier chapitre du débat, c'est-à-dire la trêve et le régime transitoire.

Alors, il y a eu cette discussion sur le Sahara, au cours de laquelle la position française s'est butée dans des conditions indéfinissables en excluant d'emblée le Sahara du territoire soumis à l'autodétermination. C'était ramener un préalable, et vraiment très discutable. Nous avions déjà, lors du colloque de Grenoble, par une phrase qui figure dans notre délibération, condamné toute politique qui porte atteinte à l'intégrité algérienne, qui tend à des amputations de territoire par rapport aux frontières politiques

du pays lorsque la guerre a éclaté, en 1954.

Le gouvernement français s'est néanmoins buté sur sa position et, bien entendu, l'interlocuteur algérien a opposé une position tout aussi absolue, ce qui ne pouvait pas conduire au moindre rapprochement. La délégation française a encore mis en avant des demandes forcément très délicates, concernant les enclaves, les bases, puis les minorités, etc...

Il est certain, comme l'a dit André PHILIP tout à l'heure, que des problèmes aussi difficiles, aussi techniques, aussi pleins d'embûches, ne peuvent pas être délibérés et réglés tandis que la guerre se poursuit, tandis que les méfiances sont toujours de part et d'autre aussi intenses, et d'ailleurs encore accrues par des actions unilatérales (comme la trêve dont je dénonçais tout à l'heure le côté fallacieux). La délégation française n'avait pas tort de dire : « Pour discuter ces problèmes convenablement dans une atmosphère progressivement calmée, cessons d'abord le combat » ; mais le gouvernement français avait tort de ne pas dire aussi : « Pour pouvoir cesser le combat, réglons les conditions de l'armistice de telle sorte que les droits et prétentions des deux parties soient réservés et respectés, de telle sorte qu'il n'y ait pas de piège pour qui que ce soit ».

Cela était indispensable si vraiment on tenait à une trêve correcte permettant ensuite une négociation plus confiante. Engager la conversation comme on l'a fait, c'était ajouter encore plus à la méfiance et inévitablement aller au devant de difficultés croissantes.

Les conditions mêmes dans lesquelles la discussion d'Evian s'est produite constituaient quelque chose qui était fondamentalement contraire, en définitive, au principe même de l'autodétermination. Demander à des interlocuteurs — auxquels d'ailleurs on ne reconnaît aucune sorte de statut politique, et donc pas le droit d'engager l'Algérie de l'avenir — de contracter des promesses, des obligations vis-à-vis de la France, des servitudes, des hypothèses, des atteintes, dans une certaine mesure, à sa souveraineté future ; leur demander de discuter et de s'engager sur le Sahara, sur les minorités françaises, sur des bases militaires françaises, etc. — et dire que, si on se met d'accord là-dessus, alors on discutera la mise en œuvre de la trêve et de l'autodétermination — c'est soumettre l'autodétermination à des conditions préalables. Et quelles conditions ! C'est, en définitive, faire disparaître l'autodétermination. Il n'y a pas d'autodétermination si, sur les problèmes les plus importants et les plus difficiles, déjà certaines exigences fondamentales présentées par l'un des interlocuteurs ont été imposées à l'autre.

Les étapes d'une négociation

Je ne veux pas dire que nous ne devons pas étudier, avec le G.P.R.A., les problèmes de fond. Nous avons dit à Royaumont et répété dans les autres colloques que — sur ces problèmes qui peuvent difficilement être soumis aux passions d'une consultation populaire, surtout au lendemain d'une guerre qui a tellement exaspéré les uns et les autres — les deux parties devraient discuter afin de soumettre si possible au peuple algérien des propositions de solution acceptées d'un commun accord. Si l'on y parvenait, ce serait une chose heureuse qui achèverait vers des règlements raisonnables, parce que discutés bilatéralement. Mais nous n'avons jamais pensé que de pareils règlements pourraient être considérés comme des préalables. Or c'est cela qui a été tenté à Evian.

Nous avons toujours au contraire prévu une chronologie à laquelle il faut revenir parce que c'est la seule efficace, la seule logique :

— D'abord, une trêve avec des garanties politiques et l'organisation du système transitoire ;

— Puis la mise en place d'une période intermédiaire avec un régime mixte, avec des garanties loyales, pour toutes les parties en cause, avec l'accession d'un certain nombre de membres du G.P.R.A. à des responsabilités politiques ;

— Pendant ce temps, dans une at-

mosphère progressivement calmée par la cessation des combats, permettant des négociations sur le fond des litiges et des problèmes ;

— Et finalement la ratification populaire, l'autodétermination proprement dite.

Voilà ce que nous avons toujours proposé comme procédure, et il me semble que les déceptions que nous avons rencontrées sur notre route doivent nous confirmer dans cette position, car elles se sont produites précisément dans la mesure où l'on a essayé de ne pas suivre une pareille logique, et d'exercer sur l'autodétermination une sorte de fraude au départ qui la faussait et rendait impossible l'accord cependant nécessaire.

Dans ces conditions, je crois que notre colloque doit demander au gouvernement français d'appliquer les principes dont nous avons reconnu la nécessité ; c'est-à-dire de proposer à nos interlocuteurs du G.P.R.A., non pas ce genre de trêve sans clauses politiques de « trêve-blanc-seng » ou de « trêve-capitulation », comme on n'a pas cessé de le faire ; mais une trêve loyale, c'est-à-dire assortie de dispositions politiques, respectant et garantissant les droits des uns et des autres, garantissant que, postérieurement à la trêve, ni l'une ni l'autre partie ne sera en état de fausser le déroulement de la négociation et de l'autodétermination finale.

Une pareille proposition serait de nature à nous faire sortir de l'impasse actuelle, à susciter un départ nouveau de la négociation, sur des bases qui permettraient à la fois l'arrêt de l'effusion de sang, la fin des combats, l'acheminement progressif de l'Algérie vers son indépendance, la renaissance d'un minimum de confiance des deux parties en présence.

Je dois dire qu'il y a quelque chose de révoltant dans la situation dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui. Tout le monde sait que l'Algérie va à son indépendance. Il n'est plus personne en France qui ait là-dessus le moindre doute.

Tout le monde sait que dans cet Etat algérien indépendant, le G.P.R.A. exercera l'autorité politique, que le G.P.R.A. sera le gouvernement de l'indépendance algérienne. Certains peuvent le déplorer certains peuvent s'en réjouir ; mais c'est un fait dont personne ne doute. Alors, on se demande à quoi sert la continuation du combat, et pourquoi fait-on, aujourd'hui encore, tuer de jeunes Français — sans parler des victimes de l'autre côté.

Partage et “troisième force” :

Manœuvres et paix de ressentiment

Il faut donc que nous nous élevions contre toutes les manœuvres par lesquelles — pour des raisons de commodités politiques intérieures ou autres — l'issue du conflit est encore retardée.

Un jour, on parle de la constitution d'une prétendue troisième force, d'un Exécutif provisoire, d'un nationalisme algérien sans le F.L.N. D'autres fois, on parle de l'hypothèse du partage du territoire : Cette formule peut sembler équitable : « Ceux qui veulent être Français seront là, et ceux qui veulent être Algériens ailleurs ; chacun chez soi ».

Nous savons bien cependant que ce ne sont pas de véritables solutions, ce ne sont que des opérations politiques qui perpétuent l'état de guerre, retardent la paix, et préparent — (car un jour ou l'autre, il y aura tout de même la paix) — une paix de ressentiment, de colère, de haine, d'antagonisme permanent. Au lieu de la paix de coopération qu'il faut essayer péniblement de mettre sur pied.

Nous devons ici une fois de plus condamner ces fausses solutions, ces solutions qui n'en sont pas : l'exécutif provisoire, la partition, etc., et réclamer, comme nous l'avons toujours fait, la négociation, sans de nouveaux délais, la négociation utile et honnête, celle qui opère dans un ordre logique et qui met à la base de la conversation et de la discussion, les conditions qui seules permettent l'acheminement de l'Algérie vers son émancipation, dans la réconciliation et la coopération avec la France.



Léo LAGRANGE

Pour le droit des
travailleurs à la culture
et aux loisirs.

Vacances d'aujourd'hui

sirs en réalité, Léo Lagrange, alors sous-Secrétaire d'Etat aux Sports et aux Loisirs, fit adopter un certain nombre de mesures pratiques : billet populaire de congé annuel à 40 % de réduction, trains spéciaux de vacances à 60 % de réduction, billets de week-end, tarifs spéciaux pour les congés payés dans les hôtels, etc... Parallèlement il entreprit une campagne massive en faveur des Auberges de jeunesse. Grâce à quoi leur nombre fut porté de 250 en 1935 à 400 en 1936. Les colonies de vacances, à recrutement très localisé jusque là, connaissaient en même temps une extension considérable.

En 1961

Les colonies de vacances ne font pas le plein

Paradoxalement, malgré l'insuffisance du nombre de centres de vacances par rapport aux besoins, beaucoup de colonies de vacances ne feront pas le plein cet été.

La raison en est simple : le prix du séjour est trop élevé pour une famille à revenu modeste. Là où il y a trois enfants, par exemple (cas fréquent) un mois de colonie représente 900 NF auxquels il faut ajouter les frais de trousseau et divers, soit un total de plus de 1.000 NF. Une telle dépense est impossible si le salaire du chef de famille ne dépasse pas cette somme. On constate dès lors deux tendances dans le recrutement actuel : enfants issus de milieux aisés, enfants de milieux à revenu très bas bénéficiant — grâce à des bourses — de réductions pouvant aller jusqu'à la gratuité.

Cette situation qui défavorise le plus grand nombre va en s'accroissant. Elle est due à certaines mesures telles que la diminution de l'aide de l'Etat aux organisations.

En 1945, pour un prix de journée de 80 francs, l'aide atteignait 40 fr., soit 50 %. En 1958, pour un prix de journée de 700 francs, elle demeurait de 40 fr. soit 6 %.

Faisant droit aux réclamations des organisations laïques qui organisèrent, alors, une campagne de presse, M. Herzog reconnut le caractère dérisoire de cette aide et... la ramena à 15 fr. par jour avant de la supprimer totalement. En place de quoi, il établit ce système de bourses (100 NF) destinées aux familles « nécessiteuses ».

Autre effet : le ralentissement des investissements des grandes fédérations. Il ne s'est pas ouvert de grands centres cette année. Peut-être est-ce pour remédier à cette situation qu'une circulaire du Ministère de l'Education Nationale, soucieuse de « sauver les meubles », selon l'habitude, envisage « une véritable réquisition des locaux scolaires pendant la saison des grandes vacances ». (9 juin 1961).

En 1958, la « Jeunesse au Plein Air », l'U.F.O.V.A.L. et les C.E.M.E.A. réclamaient la mise en place d'un plan d'équipement qui aurait permis de disposer de 2.000.000 de lits en 1970, à raison d'une création de 120.000 lits chaque année.

Depuis cette date, (3 ans-programme), l'équipement global n'a pas dépassé les 100.000 lits nouveaux.

Deux enfants sur trois ne partiront donc pas en colonie cette année : la plus forte proportion s'établit pour les âges maternels. Et les adolescents (1/10 des demandes satisfaites). Ne nous étonnons pas outre mesure si, cet été encore, les activités « blousons noirs » défraient la chronique. Qui pourrait avec raison leur en faire reproche ?



(Archives.)

Le droit au soleil se paie encore trop cher.
Il ne partira pas.

« La grande revendication syndicale est maintenant une réalité. Cette année les travailleurs peuvent enfin se reposer un peu. Mais attention, il y a le repos qui renouvelle l'énergie et celui qui vous laisse las et morose avec le regret du temps perdu.

Camarades ouvriers et employés, ne gaspillez pas votre première période de vacances. Trop longtemps vous avez regardé partir les autres. A votre tour maintenant d'échapper à la journalière ! Fuyez Paris et sa banlieue... Vous pouvez dès aujourd'hui voyager à votre convenance vous et votre famille sur tous les réseaux de chemin de fer avec une réduction de 40 % grâce au billet Léo Lagrange... Vos vacances sont payées, les conditions de voyages sont excellentes mais, direz-vous, qui nous garantit contre le coup de fusil des auberges et des hôtels ? Ceci, camarades : soyez nos agents d'information partout où vous passerez, et dites-le bien haut lors de votre passage. Faites comprendre aux hôteliers et aux commerçants que leur intérêt est de contenter leur clientèle nouvelle car l'an prochain, suivant les informations recueillies par vous, nous recommanderons les établissements accueillants à notre million d'adhérents auquel s'ajoutent leurs familles, et nous écarterons les autres ».

Ce texte, publié en 1936 par l'Union des Syndicats Ouvriers de la Région Parisienne rappelle l'origine relativement récente de la loi des congés payés. Revendication ouvrière, elle fut l'une des conquêtes, sinon LA conquête la plus évidente du Front Populaire. Pour traduire le droit aux loi-

Deux bonnes soirées..

Du 2 au 31 juillet prochain, deux cités provinciales : Nogent-le-Rotrou dans l'Eure-et-Loir et Saint-Siméon de Bressieux dans l'Isère, accueilleront chacune 60 animateurs d'Education populaire épris de théâtre et désireux de le faire pratiquer par les jeunes regroupés dans les sociétés locales de la Ligue de l'Enseignement.

Pendant un mois, sous la conduite de responsables qualifiés, ces « stagiaires » monteront 4 œuvres théâtrales et les présenteront :

... A NOGENT-LE-ROTROU, dans le cadre magnifique de l'Abside Rémi Belleau seront joués :

DON JUAN de Molière

les 22, 23 et 30 juillet.

GRAND'PEUR ET MISERE
DU III^e REICH

de Bertolt Brecht,

les 27, 28 et 29 juillet.

— A BRESSIEUX, la cour du prestigieux château verra revivre le 23 juillet une autre pièce de Bertolt Brecht :

LES FUSILS DE LA MERE CARRAR

ainsi qu'une œuvre moderne les 28, 29 et 30 juillet :

LA LOUVE, de Robert Lafont.

C'est un travail d'équipe complet qui permettra d'aboutir à ces spectacles. Après plusieurs années d'expérience, les promoteurs de ces initiatives désintéressées ont pu prouver que le théâtre amateur, quand il prend conscience de ses lourdes responsabilités, peut prétendre à des réalisations de qualité.

Rappelons qu'en 1960, Bressieux a présenté « LA TEMPETE » de Shakespeare et Foix (remplacé cette année par Nogent) « JULES CESAR » de Shakespeare également. Ces deux spectacles avaient été très chaleureusement accueillis par la presse et par le public.

...en perspective

Pour tous ?

En 1957 une enquête de l'I.N.S.E.E. a tenté de répondre avec précision à la question : qui part en vacances ?

Il est évident que, par rapport à 1936, « l'évasion vers le soleil » a touché des couches de population considérablement élargies. Mais, on s'en doute, la ségrégation s'établit toujours selon les revenus malgré le foisonnement de propositions toutes plus avantageuses les unes que les autres.

On compte 73 % de Parisiens (par rapport à la population de la capitale), 57 % d'habitants de la région parisienne, 53 % des grandes villes (plus de 100.000 habitants), 44 % des petites villes, qui peuvent partir. Pour les trois-quarts, les départs se situent en juillet et août. La plus forte proportion de « vacanciers » se trouve, quant à l'origine sociale, dans les professions libérales et les cadres supérieurs (82 %), les cadres moyens (80 %), les patrons d'industrie et du commerce (64 %). 56 % d'ouvriers seulement, avec cette différenciation : 63 % d'ouvriers qualifiés, 57 % d'ouvriers spécialisés, 33 % de manœuvres.

L'âge est révélateur : 82 % de 14 à 17 ans ; 62 % de 18 à 24 ; 68 % de 25 à 29 ans ; 65 % de 30 à 39 ans. Pour la population scolaire (6 à 14 ans) l'Institut National des Sports établissait pour 1960 le rapport suivant :

Sur 7.005.000 enfants, 2 millions partaient avec leurs parents, plus d'un million en colonie de vacances.

Pour les autres ?...

Nous pouvons, ainsi, tirer quelques enseignements : la plus forte proportion de départs située entre 14 et 17 ans découle de la disponibilité, des facultés d'adaptation, de la possibilité d'intégration aux formes les plus variées de vacances des jeunes à cette période de leur vie. Le recours et le secours de la famille est un facteur décisif. Par contre pour la période suivante (18-24 ans) ceci disparaît. Les exigences du travail et l'obligation d'assurer seul l'équilibre de son budget conduit le jeune à restreindre ses dépenses de loisirs. La proportion de départs tombe donc. Elle tombe également lorsque les conditions matérielles minima ne peuvent être obtenues pour des prix de séjour abordables au plus grand nombre. Tel est le cas des colonies de vacances.

Le Centre Aéré permanent

A Paris, la Direction de l'Enseignement a proposé une solution de remplacement : le Centre aéré.

Durant deux mois, il fonctionne à la manière d'un patronage, à cette différence près que son implanta-



(Agip).

« Fuyez Paris et sa banlieue... »

tion se situe autour de Paris, théoriquement dans un « espace vert ».

Par rapport aux effectifs considérables (300, 400, 500 enfants), l'encadrement est insuffisant dans la plupart des 20 centres existants. Le ramassage quotidien des enfants par autobus mord sur le temps disponible pour les activités. Mais le prix de revient-journée est relativement élevé.

Toutes ces raisons ont poussé les Francs et Franches Camarades à rechercher une formule plus cohérente : le Centre aéré permanent, ouvert toute l'année en dehors des activités scolaires abriterait, selon eux, plaines de jeux, terrains sportifs, équipement culturel.

Des investissements plus importants permettraient de remplacer les actuelles baraques par des installations mieux adaptées aux besoins des enfants.

Sur ces principes, notre camarade Roger Rocher

d'hui...

de Lyon a contribué à la réalisation du Centre de Bron-Parilly. En Dordogne et en d'autres départements, des expériences semblables s'opèrent ainsi que dans plusieurs municipalités de la région parisienne.

Dans la loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif, l'inventaire des besoins fixe le nombre des centres aérés à 1.273. Mais les crédits prévus (17.555.000 NF) ne permettront la réalisation que de 195 centres — dont 15 pour les villes de Paris, Lyon, Marseille : soit à peine le sixième des besoins.

A ce rythme, il nous faudra attendre 30 ans pour couvrir le déficit...

Pour le secteur « vacances d'adolescents », la multiplicité des initiatives en rend impossible le recensement exact, d'autant plus que la législation (draconienne pour ce qui concerne les colonies de vacances) devient beaucoup plus souple dans ce secteur. Les critères sanitaires qui jouent pour les moins de 14 ans semblent ainsi, curieusement inadaptés aux adolescents. Une évaluation approximative est toutefois possible : 250.000 départs dans 5.000 camps.

Quels camps ?

Ici les formules varient : Les Eclaireurs de France proposent soit des circuits (Corse, etc.), soit des stages de spécialités : montagne, sports aériens, scaphandre, voile. Des camps de recherche archéologiques... ou des vendanges.

Les Rencontres Internationales de Jeunes centrent le principal de leurs efforts autour du Festival d'Avignon. Créé il y a six ans, son premier but fut de faciliter l'accès des jeunes aux représentations du T.N.P.

Partant de là, une formule de découverte du milieu d'implantation fut mise au point. Combinant, ainsi, une forme intelligente de tourisme aux séductions

La semaine prochaine : Votre "bibliothèque vacances"

d'un spectacle choisi, l'expérience a pris, d'année en année, une extension certaine. La nature particulière de Rencontres Internationales de Jeunes fixe en même temps ses limites. Ce sont mille, deux mille jeunes qui se rendent à Avignon.

La grande masse porte son choix — quand il y a un choix — vers des entreprises soit moins élaborées (camping individuel) soit plus passives (circuits touristiques organisés).

De fait, la pratique des « Camps d'Entreprise » née de l'activité des Comités d'Entreprise tend pour de nombreux jeunes ouvriers à s'imposer. Faisant suite au réseau de colonies de vacances, le Comité d'Entreprise maintient ainsi avec les jeunes un contact étroit.

De l'Auberge au Relai

Pour les isolés ou les groupes, le problème de l'hébergement se pose constamment pour telle ou telle raison.

La Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse rassemble 276 auberges destinées à recevoir tous les jeunes. Sans rappeler ici l'essentiel des différends opposant deux tendances au sein de la F.U.A.J., on notera dans ce mouvement une tendance de plus en



« Le surpeuplement des camps... » (A.D.P.)

plus marquée vers la « technocratisation ». Cette tendance qui se fait jour dans la plupart des Institutions est à l'image des contradictions dans lesquelles elles se trouvent enfermées. Ne pouvant se développer sans le secours financier de l'Etat, elles



L'évasion du petit nombre, source d'envie pour tant d'autres..

(Archives).

sont peu à peu conduites à la « neutralité » en échange de quoi l'aide de l'Etat se manifeste (parce qu'heureusement d'ailleurs !)

La F.U.A.J. a, en 1960, offert 466.801 nuits d'hébergement. Chiffre important, certes, mais bien insuffisant en regard des besoins : ainsi, à Paris, malgré démarches, pétitions, déclarations, le projet déjà tant évoqué d'auberge demeure à l'état de projet.

Il faut signaler une initiative originale dont il est encore tôt pour tirer des conclusions : celle de « Jeunesse-Camping » et de ses Relais Internationaux de la Jeunesse.

En 1948, plusieurs bandes de jeunes tentent collectivement de meubler à Nice leurs loisirs. Mais à Nice — capitale des vacances — pas plus qu'à Paris — pépinière de « vacanciers » — ne s'ouvrent de débouchés. Leur recrutement ne correspondant pas à la clientèle classique des auberges ni des maisons de jeunes, ils constituent d'abord un « Ski-Club » populaire puis, au Foreston d'Allos (dans la Vallée du Verdon), ils transforment une vieille ferme en Relais.

« Jeunesse-Camping », devenu en 1961 Fédération Nationale des Clubs de Loisirs et d'Action de la Jeunesse, accueille aujourd'hui dans quatre Relais Internationaux les jeunes sur la côte méditerranéenne.

Mouvement sans structure précise (on pourrait, d'ailleurs, lui reprocher ses perspectives relativement vagues : « organisation des loisirs », ce qui ne signifie pas grand-chose), il a établi des clubs dans diverses régions.

Triomphe du camping

Parce qu'il n'imposait pas de contraintes, du moins originellement, sinon actuellement, le camping a séduit les foules.

Depuis la fin de la guerre, le nombre des campeurs a doublé tous les trois ans. Soit environ un million en 1950, deux en 1954, trois en 1957 (pour ce dernier chiffre 1.800.000 personnes sur la Côte d'Azur).

Désir d'évasion, besoin d'adopter un style et un rythme de vie différents, l'engouement pour le camping s'explique aussi pour des raisons d'ordre économique (la pratique des tarifs prohibitifs de l'industrie hôtelière) et psychologique (le sentiment de liberté et de disponibilité)...

Actuellement, il existe en France près de 3.000 terrains de camping, dont près de la moitié sont privés. C'est-à-dire que leur propriétaire sont des commerçants.

Pour les autres cas, il s'agit de camps aménagés par des municipalités, des organismes, des mouvements. La plupart se trouve alentour des côtes : 35 % des Français passent leurs vacances à la mer (32 à la campagne, 18 à la montagne).

Il y a, bien sûr, une contradiction flagrante entre les motifs qui font des vacances un temps béni et la réalité de celle-ci : destinées au repos elles sont, par le fait des conditions dans lesquelles elles sont vécues, occasion nouvelle de fatigue nerveuse; le surpeuplement des camps sur la Côte d'Azur est l'équivalent des grosses concentrations urbaines. Mais la volonté de dépaysement joue en leur faveur.

A quoi servent les vacances ? Chacun répond à cette question suivant des critères différents. Au repos, aux voyages, à l'évasion; à une réalisation momentanée d'un choix réel. Une période durant laquelle il est permis d'agir selon ses besoins et sa volonté.

A la vérité, les mêmes raisons qui rendent contraignantes les obligations professionnelles, sociales, jouent ici aussi : la ségrégation par l'argent joue autant en août qu'en octobre. Mais avec le soleil,

Émile COPFERMANN.

Adresse des mouvements de Jeunes cités :

- F.U.A.J. : 20 bis, rue de Milan, Paris.
- Rencontres Internationales de Jeunes : 3, avenue Saint-Honoré d'Eylau, Paris XVIème.
- U.F.O.V.A.L. : 20, rue Vieille-du-Temple, Paris IIIème.
- Jeunesse Camping : 69, rue Condorcet, PARIS IXème.
- Francs et Franches Camarades : 66, Chaussée d'Antin, Paris IXème.
- Eclaireurs de France : 66, Chaussée d'Antin, Paris.

Le guide 1961 des Auberges de Jeunesse en France et le Guide International des Auberges de Jeunesse sont parus. En vente rue de Milan.

Le premier Festival d'Aubervilliers

Le théâtre populaire peut être le point de départ d'une vie culturelle sur le plan local... La réalisation, dont il est traité ci-dessous en est un vivant exemple.

AUBERVILLIERS. Ce nom fait penser au film de Prévert. Mais Aubervilliers 1961 se défend d'un populisme qu'il juge maintenant de mauvais aloi.

Ville natale de Firmin Gémier, apôtre du Théâtre National Populaire et promoteur du Théâtre des Nations, elle fut — les 24, 25 et 26 juin — le cadre d'une manifestation théâtrale de qualité. L'ouvrier de chez Renault comme l'habitant des H.L.M. ont pu s'émerveiller pour quelques heures à la création d'un autre univers possible. Il existe des pièces où se dessinent les victoires du Proletariat et les leçons de ses défaites et le choix s'est porté sur « La Tragédie Optimiste » de Vicinieuski, dans l'adaptation de Georges et Gabriel Arout.

« La Tragédie Optimiste » retrace l'histoire d'un équipage de marins anarchistes russes, en 1918, et le rôle d'un commissaire politique — en l'occurrence une femme.

Cette œuvre possède toutes les données et les caractéristiques du théâtre de masse. Elle recrée l'Histoire. Elle enseigne, elle dégage une « morale optimiste ». Les deux coryphées (André Thorent et Jacques Ferrière) — tantôt témoins et spectateurs, tantôt présents et distants dans le drame — assurent la véracité de la tragédie et créent le contact « spectateur-représentation ». La pièce de Vicinieuski a perdu de son souffle épique depuis sa première représentation (les Russes l'ont représentée dans le contexte historique de la guerre de 1941-1945). La mise en scène intelligente de Gabriel Garran s'appuie surtout sur le côté réaliste des situations représentées. Les scènes de masse — G. Garran fut en cela aidé par le jeune groupe Firmin Gémier qui compte de nombreux éléments talentueux — sont d'une rigueur et d'une sobriété parfaites.

Une mise en scène plus orientée dans le sens de l'opéra aurait peut-être donné à la pièce une puissance et une « carrure » plus souhaitables, mais la musique de Dino Castro enlève et soulève littéralement l'action.

Organisé dans le gymnase d'Aubervilliers — où le dispositif scénique de René Allio représentait avec intelligence le pont-avant d'un navire — le premier festival d'Aubervilliers eut un énorme succès. Cette manifestation marque une date importante dans l'histoire du Théâtre Populaire. Rendez-vous l'année prochaine.

Julien MARTINEAU.

LA RÉVOLTE DES AGRICULTEURS

La « révolution paysanne » qui secoue la France et menace le Pouvoir, provoque des réactions diverses. La passion est souvent telle qu'il est difficile d'entendre un avis objectif ou de participer à une conversation constructive, qui chercherait à faire l'analyse des causes, des buts et des moyens.

La relaxation de Gourvenec et de Léon, reconnus non-coupables, le jeudi 22 juin, par le Tribunal Correctionnel de Morlaix, constitue un épisode victorieux d'un mouvement que les incidents de Pont-l'Abbé, l'occupation surprise de Morlaix, le 8 juin, et l'arrestation des deux militants ci-dessus, avaient mis brutalement au premier plan. Le verdict de Morlaix (qui est, comme le reste, approuvé ou condamné en bloc) a fourni un élément explosif supplémentaire aux commentaires passionnés et contradictoires qui divisent, dans certains cas même les membres d'une même famille.

Ici, à Morlaix, les militants du P.S.U. de toutes professions se gardent bien d'être le moins du monde entraînés par des courants passionnés. Il en fut de même à St-Brieuc, le dimanche 18 juin, à la réunion inter-fédérale P.S.U.

Cela ne signifie pas que nous restons inactifs et indifférents. Bien au contraire. Nous avons la conviction que les manifestations de juin et juillet 1961 ne sont que le début d'événements très importants qui s'inscriront dans ce que j'appelais dans un récent article : « La grande mue du monde, peut-être le plus grand bouleversement observé jusqu'ici ».

La grande crise économique, technique, sociale et psychologique actuelle est particulièrement aiguë dans des régions comme la Bretagne, régions excentrées, privées d'industries, à population relativement dense et disposant donc d'un excédent de main-d'œuvre, tandis que les exploitations souvent trop petites sont très morcelées, sous-équipées, condamnant la famille paysanne, la femme et la jeune fille surtout, à vivre dans un état d'inconfort dont elles sentent de plus en plus l'injustice et le côté humiliant.

Mais il ne s'agit cependant que d'un aspect très accentué d'un ensemble, d'un mal général, universel, caractérisé par la confiscation des produits de la nature et du travail des ouvriers et des paysans par une minorité de spéculateurs qu'un système archaïque de distribution favorise. Caractérisé plus violemment encore par la coexistence sur une planète sans cesse rétrécie :

— D'un côté, d'un milliard d'êtres humains qui sont délivrés pour le moment des affres de la faim, mais où cependant les travailleurs connaissent l'injustice et la médiocrité à cause du maintien d'un régime cruel, basé sur le profit, qui aboutit périodiquement à la destruction d'énormes quantités de denrées alimentaires et aux crises de chômage.

— De l'autre côté, des hommes, des femmes et des enfants qui meurent de faim au sens exact du terme, qui sont maintenant près de deux milliards et qui ont compris qu'ils n'étaient nullement des êtres inférieurs, mais des victimes d'une colonisation politique et économique que rien d'avouable ne justifiait.

Ce que les maîtres du Socialisme scientifique et humain (et donc démocratique), avaient prévu et expliqué, est maintenant une réalité du moment, une présence évidente et redoutable. La gigantesque lutte des classes sur le plan mondial, dont a parlé Pierre Mendès France, en est au point de maturation qui met les hommes devant le choix suivant :

— Ou la planification socialiste mondiale ;

— Ou des convulsions catastrophiques dont les développements probables seraient hallucinants.

Depuis des siècles, les pays dits évolués ont fait subir à leur population travailleuse un régime concurrentiel et spéculatif qui a provoqué régulièrement cette succession de disettes, puis de misère dans l'abondance, de chômage, de guerres, de revanches à préparer, d'alliances nouvelles à conclure.

La propriété spéculative, l'héritage, les procès divisant les familles, sont autant de moyens — présentés comme une vertu, tout comme la résignation — qui ont détourné les travailleurs, ruraux et salariés : accéder à la gestion réelle des moyens de production

et de distribution, assurer la stabilité, garantir aux fabricants de richesses et aux vieux le revenu normal et une solidarité sociale complète.

Les moyens utilisés, le caractère violent et corporatiste du mouvement, l'origine, les attaches politiques, le comportement d'hier, les propos des principaux leaders voire des meneurs, leur opposition et celle de leurs élus, quand un pouvoir législatif existait, à des propositions sérieuses, concrètes, « structurées », chiffrées, dotées d'un système de financement sûr et démocratique, propositions maintes fois défendues à l'Assemblée nationale par la gauche et repoussées par la droite et le centre, alors qu'elles auraient permis de réaliser concrètement à l'époque, ce qui est demandé aujourd'hui par les manifestants. La certitude que les mêmes, pour des raisons ataviques et aussi confessionnelles voteraient demain de la même façon.

Les arrières-pensées politiques des mêmes meneurs, leur peu chrétienne attitude, autoritaire et méprisante, vis-à-vis des tout petits cultivateurs pauvres dont on dit que les terres seraient convoitées, l'absence de formation économique, d'études sérieuses des revendications qu'ils présentent, les propos démagogiques, violents et creux qu'ils utilisent, des complicités assez larges et impures ajoutent quelques-uns, font aussi partie des griefs des « anti-manifestations » qui, ici, sont automatiquement « anti-Sica » du même coup.

Ces opposants sont en majorité des hommes et des femmes de gauche. Parmi eux il y a de courageux militants socialistes qui ne craignent pas de prendre des risques. Ils sont plusieurs qui participèrent à l'écrasement de Dorgères dans la région, en 1935-1936. Cela crée une situation sentimentalement pénible dans certains cas. Mais ce sont les faits, les buts à atteindre, l'aspect constructif de l'action, qui comptent pour tous ceux qui croient pouvoir servir encore utilement les intérêts immédiats et à long terme des travailleurs et d'une Société en rapide évolution.

Je tiens à être très net dès aujourd'hui quant aux conclusions essentielles. Je veux répondre clairement et complètement aux cultivateurs qui me demandent, par lettre ou directement, « Comment aurais-tu agi si tu avais été à notre place ? ».

Voici ma réponse : « J'aurais participé aux manifestations paysannes de toutes mes forces, avec la volonté d'être efficace au maximum.

En même temps j'aurais eu le souci constant de contribuer à faire que le Mouvement soit sain, le reste jusqu'au bout, ce qui augmente les possibilités de succès immédiats, partiels mais réels ; et facilite les combats futurs qu'il faudra encore livrer pour chasser définitivement les spéculateurs, les corporatistes, les démagogues et, en définitive, le Régime capitaliste lui-même.

La tâche parallèle et simultanée la plus urgente dans ce sens est de provoquer une collaboration permanente de tous les travailleurs, pour étudier les problèmes et les solutions, assurer une coordination constante, une totale solidarité, être toujours prêts pour une action commune.

Les militants du P.S.U., en tout désintéressement politique et personnel doivent donner, chacun dans sa profession, le meilleur d'eux-mêmes dans ce sens, en excluant toute préoccupation d'exploitation partisane ».

Il faut souligner, au passage, que le comportement de certains citadins dérangés dans leurs petites manies a été détestable. A certains moments, on avait l'impression qu'ils considéraient les cultivateurs comme des êtres mineurs, honteux de leur origine. Et leur prétention ridicule n'arrivait pas à cacher l'ignorance inégalable de ces gens en matière économique et sociale.

Quel brutal contraste avec les meilleurs des militants ouvriers venus à la Maison du Peuple de Morlaix, le mercredi 21 juin, pour y rencontrer leurs camarades paysans ! Et les jeunes travailleurs de la ville — au salaire inférieur au S.M.I.G. — s'associaient à la révolte, trouvant spontanément la seule voie possible : la solidarité des travailleurs dans la lutte sociale ; la raison l'emportait sur le corporatisme.

Quand nous parlons de mouvement sain, nous songeons à la dignité du travailleur qui, même au sein d'une

fole justement indignée par l'insécurité, les promesses non tenues, la désinvolture du pouvoir, doit toujours s'abstenir d'actes qui le diminuent, prolongent les malentendus et, au surplus, se révèlent négatifs.

Nous pensons aussi à la nécessité de veiller à ce que des provocateurs ne viennent pas altérer le sens d'un mouvement revendicatif justifié ; que des ambitieux, des arrivistes ou des mercenaires ne profitent pas de la situation pour des fins condamnables. Cette sorte de faune existe toujours en période d'agitation sociale ou politique. Leurs origines sont multiples. Nous n'avons pas oublié les cruelles surprises de mai 1958.

Mais l'essentiel est de réunir les meilleurs militants, régulièrement délégués, de toutes les professions, de tou-

tes les catégories de travailleurs, pour étudier les problèmes avec sérieux, fixer les buts à atteindre, proposer des solutions constructives, assurer alors, dans une solidarité enfin rétablie, la coordination d'une action commune décidée lucidement. C'est ce qui est en cours un peu partout et nous avons là des raisons d'être optimistes.

Il y a toujours des motifs occasionnels (Karl Marx disait : « Circonstanciels »), quand une crise sociale survient. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Mais un mouvement ne prend de l'ampleur qu'en raison des causes profondes, permanentes, qui ont des origines historiques, à ne point séparer aujourd'hui des remous mondiaux.

TANGUY PRIGENT

La révolte a gagné le Tarn-et-Garonne

Plusieurs milliers d'agriculteurs ont occupé avec leurs tracteurs, dès 5 heures du matin, les villes de Montauban et Castelsarasin. Toute circulation a été interrompue, les commerçants ont fermé leurs boutiques. La colère des agriculteurs s'exprimait par des mots d'ordre tels que : « Une véritable Sécurité Sociale agricole », « Des prix, des débouchés », « Organisation des marchés, du producteur au consommateur », etc...

À Montauban, la manifestation s'est déroulée dans le calme toute la matinée, malgré quelques provocations poujadistes. Des incidents éclatèrent l'après-midi, les C.R.S. se servant de bombes lacrymogènes. On déplore trois blessés parmi les manifestants, quatre dans le service d'ordre. Enfin, vers 15 heures, une délégation fut reçue par le Préfet.

Puissante manifestation à Castelsarasin, qui se termina par un meeting sous la Halle avec la participation de Genivre, vice-président de la F.D.S.E.A., et Hardoin, secrétaire de la C.G.A. Des syndicats ouvriers avaient envoyé une résolution de soutien.

À Moissac, sur la fin de l'après-midi et jusqu'à une heure avancée de la nuit, les producteurs de fruits occupèrent la ville en exigeant le remboursement du prix des emballages par les expéditeurs. Un accord provisoire est intervenu, obligeant les expéditeurs, véritables exploitants capitalistes des

producteurs agricoles, de verser un acompte de 30 anciens francs par plateau. La ville fut évacuée par les tracteurs dans la nuit mais les producteurs sont décidés, après une trêve de 8 jours, à reprendre la lutte contre les expéditeurs si entière satisfaction ne leur est pas accordée.

Dans tous les départements du Sud-Ouest, des manifestations analogues se sont déroulées (8.000 tracteurs, 10.000 manifestants dans la Haute-Garonne), les agriculteurs ayant répondu spontanément et unanimement à l'appel de la C.G.A.

Les Jeunes Agriculteurs ont animé ces manifestations et sont bien décidés à ne pas se contenter de demi-mesures. La solidarité des intérêts des travailleurs des villes et des champs a été comprise partout. Cette première étape de la lutte des paysans contre leurs exploitants a été un grand succès qui permet de bien augurer de l'avenir.

Une réunion inter-fédérale regroupant les départements du Sud-Ouest s'est réunie à Montauban le dimanche 25 juin, sous la présidence d'Henri Longeot, du Bureau National, afin d'étudier avec les militants paysans de ces départements les positions et les tâches du P.S.U. face aux manifestations paysannes.

L'appel aux Agriculteurs que nous publions ci-dessous sera diffusé largement dans les départements intéressés :

L'appel des Fédérations PSU du S.-O.

Agriculteurs du Sud-Ouest !

VOUS vous révoltez contre la situation humiliante qui vous est faite. Votre effort d'augmentation de la production correspond à une diminution de votre pouvoir d'achat.

— Le gouvernement ne fait rien pour vous, mais en 24 heures alloue des milliards supplémentaires aux C.R.S. afin de mieux empêcher l'expression de votre volonté.

— Quelques dizaines de milliards assureraient le financement de l'écoulement de vos excédents, mais le régime —, expression du capitalisme —, préfère en gaspiller des milliards à la guerre d'Algérie.

DANS VOTRE LUTTE, VOUS RECLAMEZ :

- Une véritable sécurité sociale agricole avec suppression de la franchise des 200 NF et des cotisations basées sur le revenu cadastral, diminuant ainsi les charges des petits exploitants.
- La suppression du quantum, jusqu'à 90 HL de vin et 300 quintaux de blé.
- Le maintien du statut de l'O.N.I.C.
- Une garantie des prix et la recherche des débouchés.
- La suppression de 1,50 ancien franc par litre.

Le P.S.U., conscient de vos problèmes, vous soutient et vous appuie dans cette lutte.

Le P.S.U. considère que doivent être adoptés dans l'immédiat :

■ la réservation des cultures aux zones qui leur conviennent,

■ l'établissement d'une gestion paritaire effective (administration-agriculteurs) de tous les organismes de régulation des marchés : SIBEV, FORMA, etc...

■ la réforme du statut des marchés-gares devenus marchés d'intérêt national, qui doivent être placés sous la gestion directe des organisations des producteurs et des consommateurs.

■ la passation par tous les organismes d'Etat acheteurs de produits agricoles de contrats de production directe avec les organisations coopératives paysannes, celles-ci les répartissant sur leurs adhérents.

■ la fixation autoritaire des marges sur l'ensemble du circuit commercial.

■ la réduction des charges fiscales sur les produits de consommation (lait, viande, vin, etc.) et obtention de prix réduits pour leur transport.

■ la protection contre la spoliation par le grand capital foncier par l'interdiction des transactions individuelles dans les régions de petites exploitations et l'intervention foncière des sociétés de producteurs ayant droit de préemption sur tout achat de terrain pour en assurer l'attribution sous forme de vente et de location aux exploitants insuffisamment pourvus.

■ la démocratisation de la coopération et du crédit agricole.

■ la défense d'un syndicalisme libre et démocratique empêchant le retour à un nouveau corporatisme.

■ l'installation par priorité d'usines de transformation de produits agricoles destinées à assurer des débouchés aux exploitations familiales.

POUR MENER LA LUTTE, VOUS NE POUVEZ RESTER ISOLÉS !

LES TRAVAILLEURS DES VILLES ET DES CHAMPS SONT SOLIDAIRES

Exigez l'action COMMUNE des organisations syndicales agricoles et ouvrières.

LA MAIN DANS LA MAIN, VIVE L'ACTION DES TRAVAILLEURS UNIS.

LES FEDERATIONS P.S.U. DU SUD-OUEST.

Les syndicats et l'intéressement :

L'exemple d'Ugine

Au cours des congrès confédéraux de la C.G.T. et de la C.F.T.C., plusieurs délégués se sont inquiétés des dangers qu'entraîneraient pour le mouvement syndical, les tentatives d'extension des diverses formes d'intéressement.

« Jusqu'à présent, — disait en substance un militant cégétiste —, les ouvriers ont compris nos positions ; le nombre de contrats proposés par les entreprises et acceptés par les syndicats est extrêmement faible. Mais il faut bien dire qu'une fraction du patronat était opposée, à cause de certaines clauses gênantes, à l'extension de l'intéressement. Qu'on supprime ces clauses gênantes et l'offensive patronale sera plus marquée. Plus difficile aussi à combattre. »

oOo

UN exemple indique ces nouvelles difficultés : celui d'Ugine, évoqué au congrès de la C.F.T.C. et raconté en détail par le « Bulletin du Rhône ». Il mérite d'être connu. Voici les faits :

Le 25 avril dernier, la Direction générale de la Sté Electrochimique Ugine convoque, pour le 5 mai, une réunion des représentants syndicaux afin d'ouvrir une discussion sur la conclusion d'un accord d'intéressement. Le 5 mai, la Direction annonce aux syndicats que, à la suite de l'important programme d'investissements réalisé de 1955 à 1960 et qui représente 50 milliards d'anciens francs, une part a été réservée au personnel pour récompenser son effort pendant la période d'investissements. Seront donc distribuées 20.000 actions dont chacune, — immédiatement négocia-

ble —, représente une valeur de 60.000 francs anciens. La distribution est liée à la signature d'un contrat d'intéressement permettant à l'entreprise de bénéficier des exonérations fiscales prévues par l'ordonnance du 7 janvier 1959.

Les syndicats ouvriers : Non au projet d'intéressement

La proposition patronale prend les syndicats au dépourvu. Très vite pourtant, ils précisent leurs positions.

• La C.G.T. affirme son opposition de principe à la pratique des contrats d'intéressement ; elle demande à la Direction de distribuer ses actions gratuites, sans contrepartie, étant donné que l'offre de la Société prouve qu'elle en a la possibilité. Elle rappelle, enfin, qu'aucun intéressement n'est possible tant que le pouvoir d'achat des salariés n'est pas garanti.

• Pour la C.F.T.C. (Force Ouvrière défendra les mêmes positions) : le contrat proposé n'a rien à voir avec un véritable intéressement. Ce dernier impliquerait, en effet, la reconnaissance d'un droit de propriété avec pouvoir de décision des travailleurs sur leur entreprise. De toute manière, il ne peut être question de signer un contrat sans avoir réglé au préalable un certain nombre de problèmes : les salaires, la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, etc... Enfin la C.F.T.C. annonce son intention de déposer un contre-projet.

En définitive, seul, le syndicat indépendant se déclare prêt à signer sans conditions. Devant l'absence des or-

ganisations représentatives, la Direction retire son projet. Il n'y a pas de contrat d'intéressement à Ugine.

Les objectifs patronaux

Des faits que nous venons de relater, se dégage une ligne politique nouvelle menée par une Direction intelligente d'entreprise. Elle tend plusieurs objectifs :

1) accorder à bon marché une augmentation de salaires ou plutôt une prime :

Négociable immédiatement, une action d'une valeur proche de 60.000 fr. apparaît, en fait, pour une grande partie des salariés comme une prime. Or, assortie d'un contrat d'intéressement, cette prime est dégrèvée sur le plan fiscal ; elle est en outre exonérée des cotisations à la Sécurité Sociale et aux caisses d'allocation familiales. D'une certaine manière, les ouvriers paient eux-mêmes, en perdant une partie de leur salaire indirect, la prime qu'ils touchent.

2) créer chez certains salariés une mentalité de « propriétaires » :

Je crois cet objectif secondaire pour l'entreprise. Les ouvriers ne deviendront pas, parce qu'il posséderont une action gratuite, les adeptes d'un « capitalisme populaire ». D'autant que nombreux sont ceux, — surtout parmi les bas salariés —, qui se hâteront de négocier leur titre. Par contre, certains cadres, certains agents de maîtrise, plus favorisés — deux ou trois actions devaient leur être distribuées — pourraient être tentés par un placement dans l'entreprise, placement qui s'accompagnerait sans doute d'une « meilleure compréhension » des problèmes que la direction se pose. Ainsi

cette dernière se créerait une « base de masse » sans aucun risque pour elle : les actions distribuées ne représenteraient qu'une infime partie du capital d'Ugine.

3) essayer de séparer les syndicats du travailleur de base :

C'est, semble-t-il, l'objectif principal. La méthode adoptée par la direction d'Ugine est probante. La distribution d'actions est une décision unilatérale de la direction. Lors de la réunion syndicats-direction, on ne discute pas davantage. « C'est à prendre ou à laisser », dit-on, ou à peu près, aux délégués ouvriers, en leur présentant la distribution d'actions et le contrat.

Une propagande bien organisée

Quand les syndicats refusent de signer, une grande campagne « d'information » est organisée dans l'entreprise. Avant même que les organisations ouvrières aient eu le temps de préparer et de distribuer leur documentation, des tracts sont diffusés destinés à montrer au personnel les pertes qu'il subit du fait des Syndicats. Ugine est une entreprise fortement organisée. Les syndicats y possèdent une influence très grande. Cela n'empêche que la propagande de la Direction porte. Une pétition de protestation que des contremaîtres et des membres du syndicat indépendant font circuler est signée par quelques centaines de personnes. Pour les signatures de cette pétition, il ne s'agit pas de la défense du « capitalisme populaire » ou d'un quelconque intéressement. La plupart d'entre eux se disent : « Les syndicats ont refusé une prime de 60.000 francs » et en comprennent mal les raisons.

C'est là la cause essentielle du malaise. En expliquant patiemment, les organisations ouvrières ont surmonté la crise. Mais l'existence même de cette crise indique les difficultés que peuvent rencontrer les syndicats du fait d'une politique patronale bien organisée.

L. R.

(Communiqué)

Une heureuse formule de vacances pour les familles de travailleurs

Le Château de Dampierre (dans la Nièvre), maison familiale de vacances de l'Association Raineçenne « Joie et Santé » se situe à 185 km de Paris, entre le Val de Loire et le Morvan, dans un décor vallonné et boisé. Nombreuses promenades et excursions.

Ce n'est ni un hôtel, ni une pension, mais un lieu de repos et de détente réelle pour la famille toute entière qui s'y trouve libérée des obligations et des contraintes de la vie de tous les jours. Chambres familiales. Grand parc ombragé. Monitrices pour enfants.

Dans un cadre simple mais parfaitement confortable, chacun y trouve, grâce à un esprit d'entraide joyeux, de multiples occasions d'amitié vraie et enrichissante.

La participation aux frais est proportionnelle au revenu familial des adultes ; elle varie pour les enfants avec l'âge et le quotient familial ; dans tous les cas elle se révèle très sensiblement inférieure, à conditions égales au prix de pension en hôtel ; les participants aux précédents séjours en ont fait l'heureuse constatation.

Il s'agit vraiment d'une formule de vacances authentiquement familiales. La maison est ouverte pendant les vacances de Pâques et tout l'été.

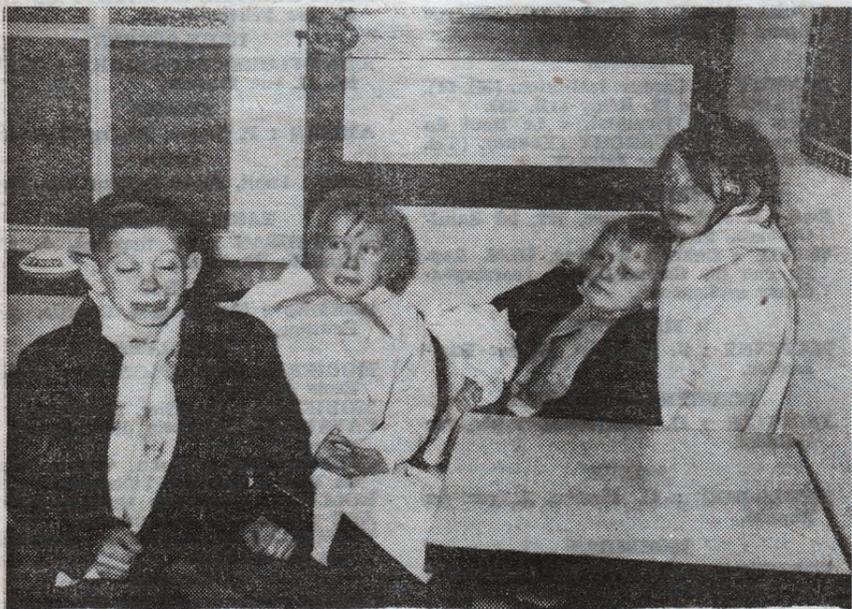
Pour cette saison les inscriptions sont déjà ouvertes en vue du séjour prévu du 1er juillet au 15 septembre.

Militants, n'attendez pas pour vous assurer d'agréables vacances dans les conditions les plus abordables.

Les renseignements utiles peuvent être obtenus en écrivant à :

• M. Jacques SAUVEGRAIN.
Foyer communautaire de vacances « Joie et Santé »,
17, rue Marius-Gonin, LE RAINCY,
(S.-et-O.).

L'expérience de Grenoble



Terrorisés, des enfants « superflus ». Ceux-là iront à l'Assistance publique. La Société n'est-elle pas responsable ? (A.D.P.)

Un centre d'information sur les problèmes du « Planning Familial » vient de s'ouvrir.

Voici à ce sujet les réflexions de quelques membres de la Commission Fédérale de Paris d'Action Familiale et Sociale.

UN pas vient d'être fait vers la reconnaissance du « Planning Familial » : à Grenoble, le 10 juin dernier, a été inauguré le premier centre français d'information sur les problèmes de la maternité, où s'établira bientôt un service d'études médicales pour l'orthogénisme, créé sur l'initiative du Docteur Henri Fabre.

Il ne faudrait cependant pas croire que le « Contrôle des Naissances » est ainsi reconnu. Nous en sommes encore loin. Nous sommes toujours soumis à la loi rétrograde de 1920. Cela, malgré la campagne de presse

et l'explosion d'intérêt suscitées par la parution des travaux du Docteur Weill-Hallé. Mais la France, pays très laïque, imite l'Eglise dans son opposition et refuse d'appliquer à ce cas particulier un de ses principes fondamentaux, celui de la liberté. Alors... les femmes aisées et éduquées se procurent des contraceptifs à l'étranger. Quant aux autres... eh bien il y a une moyenne annuelle de 400.000 avortements ! Voilà où nous en sommes, en France, en 1961.

Notre retard en ce domaine est énorme.

Aux Etats-Unis, Margaret Sangers ouvrit la première clinique de Birth Control en 1929 ; depuis, 600 cliniques se sont ouvertes (pour une population de plus de 200 millions d'habitants ; ce n'est probablement pas suffisant).

En Angleterre, 340 centres d'information ont été créés. Dans les pays nordiques, en U.R.S.S., le Birth Con-

trol est officiellement reconnu. En Italie même, 7 centres ont été ouverts.

En France, c'est grâce au courage et à l'intelligence de quelques médecins que, au moyen d'une astuce juridique, a pu être ouvert ce premier centre d'information sur le « Planning Familial ». En effet, si toute propagande en faveur des produits anti-conceptionnels est interdite, une association sur l'étude de l'orthogénisme est, par contre, légale. Chaque consultante devra faire partie de l'Association pour recevoir l'information qu'elle recherche. Ce centre n'est donc pas une clinique où seront procurés les produits contraceptifs. Une fois « informées », les femmes devront faire appel à leur ingéniosité, à leurs relations, pour se procurer à l'étranger les produits dont la vente est interdite en France.

Il ne faut donc pas se réjouir trop vite. L'apparition, même dans toutes les villes de France, de tels centres, ne résoudrait pas le problème. L'expérience de Grenoble est certes intéressante et peut être un grand facteur d'encouragement pour les médecins qui ne peuvent assister toutes les femmes et les couples dont la vie est menacée par la crainte d'une maternité non désirée. Mais elle est aussi dangereuse dans la mesure où elle risque de reconforter la mauvaise conscience de la bourgeoisie sur le problème de la limitation des naissances.

(Si en Suède le nombre des avortements est toujours important, ce n'est pas à cause de l'inefficacité des méthodes préconisées, mais parce que « l'ignorance » y est encore considérable.)

Le Birth Control est avant tout une question d'éducation qui devrait être obligatoire dans la mesure où il favorise l'équilibre des couples, donc de la famille et de la société tout entière. Notre seul but ne doit pas être d'arriver à le faire tolérer (nous pouvons noter l'absence de toute représentation officielle à l'inauguration du centre de Grenoble), comme si on voulait s'en excuser, mais au contraire de faire comprendre à tous que sa reconnaissance est une forme du respect de l'être humain.

DOUBS

● A Audincourt, réunion publique avec Edouard DEPREUX, sur le thème : « Pour un Socialisme moderne et authentique, le P.S.U. face aux problèmes du jour », le :

JEUDI 6 JUILLET
à 20 h. 30 salle du Foyer municipal,

Pour les bibliothèques de Sections : Le militant ouvrier français

« Le Mouvement social » (1), bulletin de l'Institut Français d'Histoire sociale, publié dans son numéro de mars 1961 les travaux d'un colloque récent sur « le militant ouvrier français dans la seconde moitié du XIX^e siècle ».

En dehors de deux contributions excellentes consacrées aux sources disponibles, le lecteur militant retiendra surtout les analyses de Jeanne Gaillard, consacrées à l'activité socialiste aux usines Cail, le portrait du militant guesdiste tracé par Claude Willard et les vues de Jean Maitron sur le militant ouvrier français de la fin du XIX^e siècle.

En effet, chacune de ces contributions s'efforce d'éclairer d'un jour nouveau des sujets encore trop mal connus, en combattant un certain nombre de clichés. C'est ainsi que Claude Willard apporte des éléments très neufs sur les méthodes d'implantation et d'organisation du Parti Ouvrier français de Jules Guesde et Paul Lafargue, détruisant, par là-même, un certain nombre de schémas sur le « sectarisme » et la « rigidité » de ce Parti.

De son côté, Jeanne Gaillard montre tout l'écart qui existait entre la vie d'usine et l'activité de l'Internationale avant la Commune.

Enfin, Jean Maitron n'hésite pas à mettre en lumière certaines des faiblesses du militant, tel qu'il existait il y a une soixantaine d'années. Une lecture à recommander.

P. VALETTE.

(1) Institut Français d'Histoire sociale, 87, rue Vieille-du-Temple, Paris-III^e. - C.C.P. : Paris 6345-81.

Un livre indispensable

De nombreux militants du P.S.U. et lecteurs de Tribune Socialiste, nous ont souvent demandé de leur signaler un ouvrage moderne et complet sur l'économie marxiste. Il était jusqu'ici difficile de leur recommander un ouvrage satisfaisant.

Mais nous nous permettons de leur signaler maintenant, un livre qui va paraître aux éditions Julliard : le Traité d'Economie Marxiste, de notre ami Ernest MANDEL, membre du Parti socialiste belge, rédacteur en chef de l'hebdomadaire La Gauche, membre de la Commission d'Etudes de la Fédération Générale des Travailleurs Belges (F.G.T.B.), chroniqueur économique de la presse syndicale belge, et correspondant de France Observateur sous le pseudonyme de Pierre GOUSSET.

Cet important ouvrage de 800 pages, en deux volumes, est le premier du genre, car il abandonne la méthode dogmatique fondée sur les citations de Marx, Engels et leurs disciples, et s'efforce de reconstituer les principaux éléments de la théorie économique marxiste à l'aide des données empiriques contemporaines des principales sciences de l'homme : anthropologie, histoire, économie politique, sociologie, etc., et en fournissant de nombreux exemples tirés d'une actualité récente.

Les lecteurs de Tribune Socialiste pourront exceptionnellement acquérir cet ouvrage, avec 40 % de réduction à condition de souscrire AVANT le 31 juillet 1961 au prix de souscription de NF 27 pour les deux volumes, au lieu de NF 40 après la parution de l'ouvrage, à la fin de 1961.

Nous engageons vivement nos lecteurs à acheter cet ouvrage, soit individuellement, soit même en se groupant, et à remplir immédiatement, à cet effet, le bulletin de souscription suivant, adressé à l'administration de TRIBUNE SOCIALE, 54, Bd Garibaldi - Paris.

SOUSCRIPTION

Je soussigné domicilié à, rue N°, déclare souscrire à .. exemplaire de l'ouvrage en deux volumes « Traité d'Economie Marxiste » de E. MANDEL, au prix de 27 NF, en versant la somme due avant le 31 juillet 1961 au C.C.P. SOTTERAS, Paris 12-571-21, 170, rue de Lourmel, Paris (15). Bien marquer sur le talon : « Souscription Traité d'Economie Marxiste ».

ÉTÉ 61 : Liste des secrétaires fédéraux

AIN

LAGNIEU : Dr Dao.
BOURG : Devic, Annexe Lycée de Garçons, place Carriat (correspondance seulement).

AINES

LAON : Lelong, 6, rue de l'Enfer.

ALLIER

MONTLUÇON : Lauxerros, rue Achille-Allier.

BASSES-ALPES

DIGNE : F. Tardy, ingénieur horticulteur, boulevard Gambetta.

HAUTES-ALPES

GAP : E. Jouglard, 77, rue de l'Adret.
GAP : N. Mano, 4, av. d'Embrun.

ALPES-MARITIMES

NICE : M. Oriol, HLM, Pasteur Bloc C. 3.
NICE : J. Depetris, 11, rue du Beau Site (correspondance seulement).

ARDECHE

PRIVAS : J. Chautard, 7, route des Mines.

ARDENNES

CHARDENY : G. Desson.
ROCROI : Andrée Viénot, Mairie.

ARIEGE

SAINT-GIRONS : G. Hispa, prof., Quartier de l'Arial.

AUBE

TROYES : J. Martin, 6, av. des Martyrs de la Résistance.
SAINT-SAVINE : R. Melka, 23, rue Pierre-Brossolette.
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS : P. Simandre, 34, rue du Petit Saint-Julien.
TROYES : L. Berthier, 3, r. La Guérarde.
TROYES : Plard, 38, rue Claude-Huez.

AUDE

NARBONNE : A. Huc, Domaine de l'Étang Au Quatourze.
NARBONNE : Vidal, Ecole Mauderac.
NARBONNE : Verdonck, Ets Pujat, rue des Corbières (correspondance seulement).

AVEYRON

SAINT-AFFRIQUE : G. Granier, 61, boulevard de Verdun.

BOUCHES-DU-RHONE

MARSEILLE : H. Wilson, 23, rue de la République.

CALVADOS

CAEN : Cl. Fouque, 7, rue de la Bienfaisance (tél. 81-30-45).

CANTAL

AURILLAC : Leyrolle, 2, cité de Limagne.
AURILLAC : Buvat, Lycée Duclaux.

CHARENTE

ANGOULEME : Javelaud, 132, rue Martignoleau (août, correspondance).
ANGOULEME : P. Foucher, Bât. B n° 19, La Grande Garenne.
CHASSENON : Alexandron, instituteur (juillet, correspondance).

CHARENTE-MARITIME

PISANY : M. Boucher.

CHER

VIERZON : J.-B. Gallet, 1, r. Gallerand.
BOURGES : Rémy Parfait, 6, r. Fernaut.

CORREZE

BRIVE : G. Denecker, 3, Bd Painlevé.

CORSE

LUPINO : T. Marchioni.
AJACCIO : Blaisse, 5, Impasse Davin.

COTE-D'OR

DIJON : Mlle Tourneux, 16, r. Marceau.

COTES-DU-NORD

SAINT-BRIEUC : A. Mazier, 6, rue de la Charbonnerie.

CREUSE

GUERET : E. Pithon, rue du Docteur-Maunouvrier.

GUERET : H. Goumy, Coopérative La Marchoise, B.P. 35.

DORDOGNE

PERIGUEUX : Jardon, Villa « Annie », 209, route de Lyon.

BOULAZAC : Darnige, 1, rue des Belges.

DOUBS

MONTBELIARD : Vauthier, 1 bis, rue des Blancheries.

DROME

VALENCE : A. Didier, P.T.T., « Eden Roc », Grand Charron.

NYONS : R. Duchet, les Hautes Souchères.

EURE

LA-HAYE-MALHERVE : Racape, Maire.

EURE-ET-LOIR

CHATEAUDUN : J. Babin, 39, boulevard Kellermann.

FINISTERE

BREST : Tremintin, 28, rue Michelet.

GARD

GRAU-DU-ROI : Bastide J., Sana.

HAUTE-GARONNE

TOULOUSE : Montariol, 34, r. J.-Clareté.

GERS

VALENCE-SUR-VAISE : Baurens, Maire.

GIRONDE

TALENCE : M. Blanc, 122, rue du 14-Juillet.

HERAULT

CASTELNAU-LE-LEZ : Beaudé Lagardie, ingénieur E.D.F.

BEZIERS : J. Delhon, 22, av. Wilson.

ILLE-ET-VILAINE

RENNES : Le Coadic, 5, rue d'Exeter.
ST-SERVAN-SUR-MER : Vigier, Ecole Maternelle, Bel Air.

INDRE

LOTHIERS : Monestier, Ecole.

INDRE-ET-LOIRE

TOURS : G. Dezile, Résidence du Santos, Bât. 2, Esc. D, n° 18.
SAINT-PIERRE-DES-CORPS : R. Dreu-jou, 26, rue Gabriel-Péri.

ISERE

GRENOBLE : R. Silber, 38, rue Thiers.
GRENOBLE : J. Valette, 41, bd J.-Vallier (tél. 44-89-00, poste 63) - Juillet-août.
GRENOBLE : M. Serratrice, 23, bd Marchal-Foch.
GRENOBLE : Gensburger, 28, Bd de l'Esplanade (tél. 44-42-98, heures des repas) - Juillet et jusqu'au 15 août.

JURA

LONS-LE-SAUNIER : R. Poly, ingénieur Eaux et Forêts, 62 bis, rue des Salines (tél. 235, poste 903).

LANDES

LUXEY : P. Cazaban, instituteur.

LOIRE-ET-CHER

BLOIS : Cortambert, av. du Général-Leclerc.

LOIRE

SAINT-ETIENNE : M. Coste, 28, rue des Tilleuls.

HAUTE-LOIRE

CHAMBON-SUR-LIGNON : R. Hollard.

LOIRE-ATLANTIQUE

NANTES : B. Chollet, 2, passage Bonnamen.

LOIRET

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : J. Lartigau, Hameau de la Maroigne.

LOT

SABADEL, par FIGEAC : G. Chaumon, instituteur (correspondance pour juillet, août).

LOT-ET-GARONNE

LAROQUE-TIMBAUT : Valois, Maire.
AGEN : V. Magona, Chemin de Barleté (correspondance seulement).

LOZERE

MENDE : H. Domergue, 8, av. Georges-Clémenceau.
MENDE : Girard Yvonne, rue St-Hilde.

MAINE-ET-LOIRE

ANGERS : Suzanne Séjour, 46, rue Georges-Crousil.

MANCHE

TOURLAVILLE : Rival Louis, 20, rue Lucas de Nehon.

MARNE

DAMERY : J. Cazaux, instituteur (tél. 54).
AMBONNAY : M. Rémy (tél. 38).
Ecrire à : H. Humblot, « Le Bout du Monde », à GUERCHY (Yonne). (Tél. 5 à Guerchy, par Joigny).

HAUTE-MARNE

Ecrire à : P. Lamarque, 133, bd Saint-Germain, Paris.
WASSY : Charpentier Guy, HLM, App. 10, rue du Colonel-Dubois (correspondance seulement).

MAYENNE

MAYENNE : J. Lhuissier, 30, rue Paul-Lintier.

MEURTHE-ET-MOSELLE

JARVILLE : G. Rouffeteau, 2 bis, rue Galliéni.

MEUSE

BAR-LE-DUC : G. Fizaine, 1, rue du Moulin.

MORBIHAN

LORIENT-KERMELO : En Larmor-Plage : R. Vallade.

MOSELLE

MONTIGNY-LES-METZ : J. Copeaux, 63, rue de Rennes.
THONVILLE : M. Grégoire, 5, rue Charles-Hermite (correspondance seulement).

NIEVRE

NEVERS : J. Boichard, 31, Cité Parc.

NORD

FOURMIES : Dr Danon, 10, rue Cousin-Corbier.
MARCQ-EN-BAROEUIL : G. Debarbieux, 89, av. du Dr-Calmette.

OISE

MONTATAIRE : Berthe Fouchère, Ecole de Filles.
CREIL : P. Letellier, 76, rue H.-Pauquet (correspondance seulement).

SENILIS : Hermand, 2, av. Albert-I^{er}.

ORNE

ALENÇON : Hlavacek, 10, rue M.-Mezeu.

PAS-DE-CALAIS

LENS : L. Albert, 40, rue Pasteur.
FLEURBAIX : A. Suret, Directeur Ecole.

CALAIS : Remboite, 5, rue Française.
CALAIS : A. Cotrez, 9, rue du Jardin des Plantes.

PUY-DE-DOME

CLERMONT-FERRAND : R. Guillaucut, 14, allée Marius-Bellot.

BASSES-PYRENEES

MONEIN : R. Schetober, Groupe scolaire.

HAUTES-PYRENEES

TARBES : Daguzan, Cité Sainte-Anne, Bloc 20.

PYRENEES-ORIENTALES

PERPIGNAN : R. Chauvet, Lycée Aragó, 30, Bd Bourrat.

BAS-RHIN

STRASBOURG-NEUDORF : G. Banitz, 16, rue Beblenheim.
STRASBOURG-MEINAU : J. Pfirsch, 16, rue Scheegans (tél. 34-21-63).

HAUT-RHIN

COLMAR : R. Bernheim, chez Mme Loeb, 8, rue Messimy.

RHONE

BRON : J. Guichard, 22 ter, rue des Essarts.

HAUTE-SAONE

VESOUL : S. Boyer, 39 bis, rue Jérôme.

SAONE-ET-LOIRE

MONTCEAU-LES-MINES : J. Giffard, HLM Bel-Air, n° 121, rue J.-Longuet.

SARTHE

LE MANS : Lucas, 2, rue de l'Abbaye-Saint-Vincent.

SAVOIE

CHAMBERY : G. Léotard, 34, Bd Gambetta.

HAUTE-SAVOIE

BONNEVILLE : Briffod.
ANNEMASSE : A. Nicoud, rue des Accacias.

SEINE - PARIS

PARIS-VIII^e : M. Heurgon, 11, Cité du Retiro.

SEINE - BANLIEUE

PAVILLONS-SOUS-BOIS : M. Debarge, Allée Marcelin-Berthelot.

SEINE - INTER - FEDE

PARIS-6^e : Mireille Osmine, 133, Bd Saint-Germain.

SEINE-MARITIME

ROUEN : M. Beregovoy, 48, rue Lessard.

SEINE-ET-MARNE

COULOMMIERS : R. Arbeltier, médecin-chef, Hôpital.
MONTREY : Bonnot (Château de)
MAINCY, près MELUN : M. Verdeaux, architecte.
ETREPILLY : Lusset, maire (correspondance seulement).

SEINE-ET-OISE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Cl. Néry, 10, rue Félicien-David.

DEUX-SEVRES

SAINT-FLORENT-LES-NIORT : Y. Vallet, 13, rue Pasteur.

SOMME

AMIENS : P. Sogno, 186, rue Lemercier.

TARN

ALBI : Labit, Ecole Pasteur, rue Peyrolières.

TARN-ET-GARONNE

MONTAUBAN : P. Couchet, 5, place Franklin-Roosevelt.

VAR

BORMES : Kamenenski, Quartier de la Fontone.

VAUCLUSE

MORIERES - LES-AVIGNON : Vizier, Ecole de Filles.
MORIERES : Escoffier, instituteur.
CAVAILLON : Lemarie, directeur des Hôpitaux.

CARPENTRAS : Mohn, Villa « Graine au Vent », quartier Villemaire.

BOLLENE : Lambertin, Quartier Fontsec.

APT : Geoffray, commerçant.

VAISON-LA-ROMAINE : Bournisien, Quartier du Clos.

VENDEE

LUÇON : Auguste, 16, rue Vinçonneau.

VIENNE

POITIERS : Fournier, 42, rue de Roche-reuil.

HAUTE-VIENNE

LIMOGES : A. Buisson, 21, rue de Messine.

VOSGES

CLEURIE-par-AME : M. Poirot.

YONNE

AUXERRE : M. Dumont, 2, rue du Pont.

TERRITOIRE DE BELFORT

Bilan du Centre d'Études Socialistes

A l'heure des vacances et des distributions de prix, le Centre d'Études Socialistes est amené lui aussi — sans distribution de prix — à établir le bilan de son activité au cours de l'année « scolaire ».

Le bilan est loin d'être négatif. Un effort considérable a été fourni, qui a nécessité un budget de plus de 600.000 francs, sans compter l'édition des conférences, dont nous rendons compte par ailleurs.

Environ 70 conférences ont été données aux divers niveaux, suivies par plus de 400 auditeurs régulièrement inscrits (sans compter quelques centaines d'auditeurs occasionnels). A en croire leurs réponses à nos questionnaires, ceux-ci ont été pratiquement unanimes à reconnaître la haute tenue des cours et la valeur des conférenciers.

Pour permettre aux jeunes, aux travailleurs, aux militants, d'acquérir une forte culture socialiste, il nous est apparu nécessaire de mettre sur pied un organisme large, ouvert à tous les courants socialistes, appuyé par toutes les organisations qui sentent le besoin d'une semblable formation de base. Nous avons réuni en un comité pédagogique plusieurs des plus grands savants et penseurs socialistes de l'Université comme Henri Bartoli, René Dumont, Paul Fraisse, André Hauriou, Ch. André Julien, Ernest Labrousse, Georges Lasserre, Henri Lefebvre, Edouard Perroy et Laurent Schwartz. En dehors d'eux nous avons fait appel à un large éventail de conférenciers allant de Langevin, E. Morin, B. Lefort ou M. Boudot à F. Châtelet, P. Naville, J. Poperen, G. Martinet, à Meillassoux, Rungis et Servet. Il n'a pas dépendu de nous que cet éventail ne s'ouvrit à d'autres personnalités et à d'autres tendances, notamment à des militants communistes.

Le comité d'organisation du centre est lui-même représentatif. Il comprend des militants responsables du P.S.U. nationaux et régionaux, des responsables de toutes les centrales syndicales et des militants n'appartenant à aucun parti.

Pourtant, il apparaît que le parti et, plus encore, les organisations syndicales,

n'ont pas encore utilisé sérieusement les moyens que le C.E.S. mettait à leur disposition.

Le bureau du Centre d'Études Socialistes a pris avec le bureau national du F.S.U. et les directions fédérales de la région parisienne, des mesures propres à remédier à cette insuffisance, en associant plus directement à son travail les organismes responsables.

Le comité d'administration a procédé à l'examen critique du programme de l'année passée. Celui du cours supérieur s'était parfois vu reprocher son caractère restrictif. Nous avons jugé nécessaire de commencer par une recherche méthodologique. C'est pourquoi nous avons choisi comme thème : « Le marxisme est-il vivant ? » Nous entendions, non pas imposer une orthodoxie idéologique, mais amener une réflexion et une confrontation. Nous n'avons réussi que partiellement à part la confrontation sur les problèmes de la sociologie, les débats sont restés insuffisants.

En élaborant son programme pour l'année prochaine, le Centre d'Études Socialistes a prévu de travailler dans quatre directions :

a) Un cycle général, dont les cours seront donnés rue Chaligny. Il commencera par une initiation économique et une analyse des expériences socialistes actuelles.

b) Un cycle supérieur, dont les cours seront donnés au Quartier Latin et dont le thème général sera le problème de l'État.

c) Un cycle spécialisé étudiant les problèmes des pays en voie de développement.

d) Les cours décentralisés, dont nous espérons qu'ils se multiplieront en banlieue et en grande banlieue.

Le Centre d'Études Socialistes a décidé d'autre part de s'engager dans une voie nouvelle : celle de la recherche. Il fera pour cela appel aux diverses compétences du mouvement socialiste, sans distinction de tendances.

Comme on voit, le C.E.S. s'appête à élargir son champ d'activité, ses bases d'appui et son rayonnement. Il ne peut y réussir que si tous les militants socialistes conscients lui apportent leur aide.

Yvan CRAIPEAU.

Ce que sont les "Cahiers du C.E.S."

Le C.E.S. a décidé de faire un gros effort pour publier ses conférences, dont tous les auditeurs ont souligné l'intérêt.

Six de ces conférences sont déjà publiées, dont cinq au cours des six dernières semaines. D'autres sont prêtes à la publication. Si certaines tendent à expliquer simplement des phénomènes essentiels, la plupart cherchent à la fois à informer et à susciter la réflexion et la discussion.

Les conférences publiées se présentent sous forme de quatre « Cahiers ».

N° 1 "Marxisme et pensée scientifique" de Laurent Schwartz.

L'auteur, un des plus grands savants de notre temps, pose, à partir d'une brève analyse du marxisme, les problèmes de méthode de la pensée scientifique, ceux d'un socialisme scientifique délivré du dogmatisme et du révisionnisme réformiste.

Cet exposé servait d'introduction à la série : « Le marxisme est-il vivant ? » Il peut en fait servir d'introduction méthodologique à l'ensemble de nos travaux, et cette brochure qui a connu un grand succès va être rééditée.

N° 2 "De l'émancipation nationale à la Révolution Socialiste en Afrique Noire", de Th. Munzen.

Il n'existait jusqu'ici aucun travail sérieux sur l'évolution actuelle de l'Afrique noire. C'est pour combler ce vide que nous avons publié rapidement cette conférence, donnée au second trimestre, par un spécialiste de sociologie africaine (animateur régulier de la rubrique « Afrique » dans « Analyses et Documents »). C'est une étude solide, appuyée sur une abondante documentation. Munzen cherche à répondre à ce double problème : l'émancipation actuelle de l'Afrique est-elle réellement un phénomène de décolonisation ? Quelles sont les chances de la Révolution Socialiste dans ce continent qui commence à prendre conscience de lui-même ?

N° 3-4 "Initiation économique", de M. Rungis.

Ce sont les deux premières conférences de la série : « L'économie politique, qu'est-ce que c'est ? » et « le budget des familles et l'évaluation du pouvoir d'achat ». Grand spécialiste de l'économie, notre camarade est connu pour ses remarquables qualités pédagogiques. Il sait mettre à la portée de tous la compréhension des problèmes complexes dont dépendent notre vie de tous les jours et notre action militante. Le premier de ces cours est un large horizon de l'économie politique. Le second répond à deux questions fondamentales : Pourquoi le niveau de vie n'est-il pas le même pour tous et

pourquoi ce niveau varie-t-il selon les groupes sociaux ? Que peuvent faire les salariés pour améliorer leur niveau de vie ?

N° 5-6 Évolution des Classes Sociales en France.

Ce cahier est consacré aux deux premières conférences de cette série : « L'évolution des techniques industrielles », par Roland Filiâtre et « Les transformations économiques essentielles », par M. Rungis. Il amorce ainsi un inventaire et une étude qui s'impose aux militants socialistes qui veulent comprendre la réalité de leur époque et y adapter leurs formes de lutte.

Les prochaines publications

Tout d'abord, dès le début septembre, la suite des séries commencées :

N° 7-8 (suite de « L'ÉVOLUTION DES CLASSES SOCIALES ») : « LES REALITES SOCIALES » de S. MALLET et « A REALITES NOUVELLES, ORIENTATION POLITIQUE NOUVELLE », de Y. CRAIPEAU.

N° 9-10 (suite de « L'INITIATION ECONOMIQUE » de M. RUNGIS) : « COMMENT FONCTIONNENT LES ENTREPRISES » et « LES STRUCTURES ECONOMIQUES DE LA FRANCE ». Il restera encore deux cours de cette série à publier.

Parmi les numéros suivants (nous aurons ainsi publié une dizaine de cahiers d'ici la fin de l'année, soit près de vingt conférences) :

● « MARXISME ET PHILOSOPHIE » : F. CHATELET.

● « MARXISME ET IDEOLOGIE CONTEMPORAINE » : H. LEFEBVRE.

● « MARX, THEORICIEN ET PRACTICIEN DE L'HISTOIRE » : E. LABROUSSE, etc.

Pour mener jusqu'au bout notre difficile entreprise (la sortie des trois derniers cahiers représente une mise de fonds de plus d'un demi-million de francs), nous avons besoin de l'aide de tous : une diffusion large et, surtout, des abonnements.

LES CAHIERS DU C.E.S.

● PRIX DE LA BROCHURE

	FRANCE	ETRANGER
Simple	1,50 NF	2 NF
Double	2,40 NF	3 NF
Triple	3,00 NF	3,70 NF

● ABONNEMENTS :

15 cours	15 NF	21 NF
30 cours	29 NF	40 NF
55 cours	53 NF	66 NF

Le cinéma français aujourd'hui



(A.D.P.)

Alain RESNAIS

Un cinéma adulte.

Les « premiers films » de jeunes réalisateurs français continuent d'occuper nos écrans, avec un bonheur inégal : ni « Une aussi longue absence », d'Henri Colpi malgré un prix cannois, ni « Les Mauvais coups », de François Leterrier, malgré une performance de Simone Signoret, ni « Saint-Tropez Blues », de Marcel Moussy, malgré la sympathique personnalité de son réalisateur, qui collabora avec François Truffaut pour « les Quatre Cents Coups », ne sont des films bien passionnants.

N'est-il pas temps, aujourd'hui, de s'interroger un peu sur ce « jeune cinéma français » qui fait tant parler de lui depuis trois ans ? Que représentent ces films — tant ceux qui sont déjà sortis que ceux qui attendent encore le verdict du public ?

Certains crient que rien n'a changé, d'autres alignent les noms nouvellement apparus pour arguer d'un renouvellement total. Parmi les arguments qu'on entend le moins souvent, aujourd'hui, rappelons celui qui fit les beaux jours de la critique de gauche, en 1958 : la « nouvelle vague » était un phénomène de jeunes, la jeunesse était à gauche, donc la nouvelle vague était un phénomène de gauche, et l'on allait voir ce qu'on allait voir.

Sur le plan esthétique, ce renouvellement, cet afflux de jeunes réalisateurs est loin d'être tout négatif. Il y a eu indéniablement révélation de nouveaux talents, et venue au monde de films plus « difficiles », moins vulgaires, plus personnels. Qu'on en crédite tel ou tel n'est pas la question ; cela vient sans doute aussi d'un mouvement parallèle de maturation du public. Il est sûr qu'un film comme « Hiroshima mon amour », il y a dix ans, n'aurait pu être réalisé, et s'il l'avait été par rencontre, il n'aurait eu aucun succès. Et avec son dernier film, « l'Année dernière à Marienbad », Resnais, recherche une difficulté, un approfondissement encore plus grand. D'autres auteurs ont quitté l'étroit royaume des ciné-clubs ou des courts-métrages pour voir leurs longs métrages projetés dans des circuits commerciaux normaux, bien qu'encore souvent exigés. Si l'on peut voir ces films audacieux à Paris ou dans certaines grandes villes, nombreux sont encore les endroits où ils n'ont pas pénétré. Je pense à Jean Rouch, dont j'ai critiqué ici « la Pyramide Humaine », et qui vient, avec « Chronique d'un Été » (réalisé avec Edgar Morin), de donner un exemple infiniment plus convaincant de « psychodrame » filmé.

Les "francs-tireurs" : des salles de repertoire "au commercial"

Mais certains de ces ex-francs-tireurs restent encore confidentiels. Le grand public ne connaît pas encore pleinement Agnès Varda, ni Chris Marker, qui furent parmi les premiers à lancer le mouvement de renouvellement du cinéma. Certains jeunes réalisateurs, qui ont réussi à réaliser un grand film, ne trouvent pas de circuit de distribution pour les montrer ; l'on espère, ainsi, voir bientôt le très bon film de Jacques Rivette, « Paris nous appartient ». Notons que si un distributeur refuse un film, ce peut être parce qu'il est rebuté par son côté insolite, ce qui a semblé jusqu'ici le cas pour le film de Rivette, ce peut être tout simplement parce que le film est mauvais, encore plus mauvais qu'un mauvais film commercial ordinaire. Et cela peut se trouver.

Certains jeunes cinéastes ont « percé » et sont aujourd'hui des valeurs reconnues des producteurs. Ce qui ne veut pas dire que tout est devenu facile pour eux — surtout s'ils conservent l'envie de sauvegarder une certaine originalité — leurs difficultés sont devenues, ni plus ni moins, celles de tous leurs confrères. Jacques Demy ou François Truffaut (« Lola », « Tirez sur le pianiste ») semblent être les plus personnels, les plus authentiques de cette nouvelle génération ; par contre, c'est du pur commerce que relèvent aujourd'hui Claude Chabrol (« Les Godelureaux ») ou Roger Vadim (« Se souvient-on encore qu'avec « Et Dieu... créa la femme », excellent film, il donna le départ d'une nouvelle étape artistique du cinéma français ?) Aujourd'hui, il réalise « La bride sur le cou », où la présence de Brigitte Bardot ne doit pas faire illusion il ne s'agit plus du tout des trouvailles, du brio, de la sensibilité de son premier film, mais du plus plat commerce.

Peu

de films engagés

POLITIQUEMENT, en tout cas, le renouvellement du cinéma français est encore à venir. Les films « engagés » se comptent vite. Il y a eu « Morambong », tourné en Corée par Jean-Claude Bonnardot et Armand Gatti, qui fut interdit et le demeure. Il y eut le fameux « Petit soldat », de Jean-Luc Godard, qui valut à notre pays ce paradoxe : un film mettant en scène des agents FLN et des agents contre-terroristes français, et qui montrait une scène de torture effectuée par les agents du FLN sur les Français (c'est dire que le film n'était nullement à gauche), et Godard lui-même ne le présentait pas comme tel. Il fut interdit par le gouvernement français !... et, en conséquence, vaillamment défendu par la presse de gauche, selon les nécessités de la lutte contre la censure.

Hors de là, rien. A peine une allusion par-ci, par-là à l'Algérie (une réplique très vague des « Quatre cents coups », des précisions un peu plus directes chez Jean Rouch, et tout particulièrement dans « Chronique d'un Été » — et rien qui mette en cause, qui dévoile, qui démystifie les mécanismes de la société française. La censure veille sur nos mœurs.

Fort paradoxalement, le plus progressiste des films de jeunes réalisateurs, celui qui prend pour sujet un problème brûlant, ne prend pas pour thème une question « sociale » traditionnelle, mais se déroule dans un milieu aimable de grande bourgeoisie intellectuelle et adopte la forme extérieure de la comédie de boulevard. Il s'agit de « La morte-saison des amours », film de Pierre Kast, qui montre un agréable chassé-croisé sentimental et se termine par une mise en question de la traditionnelle exclusivité amoureuse, entendue comme un fondement de la morale bourgeoise...

La situation du cinéma français est donc loin d'être satisfaisante, surtout si l'on pense que ses structures économiques, qui sont loin d'être saines, ont été aggravées par des mesures récentes (Marché commun, suppression de la Loi d'Aide). Une facilité relativement plus grande pour tourner un premier long métrage, ainsi que la conjonction économique, ont pratiquement tué le court métrage libre, qui ne joue plus le rôle de laboratoire qu'il joua récemment. Le cinéma français de gauche est encore du domaine des velléités, ou des souhaits optimistes.

Marcel RANCHAL.



(Archives).

A propos d'un essai sur

Bertolt Brecht

daleux et l'admiration pour l' « œuvre d'art ». Je me demande si l'une des raisons qui poussera Brecht à élaborer ses nouvelles théories du théâtre ne tient pas là : le refus de se voir apprécié pour un aspect seulement de son expression artistique, pour la forme, non pour le contenu (4). Très doué, à vingt-quatre ans, l'auteur du « *Bréviaire domestique* » nommé aussi « *Livre de prières du diable* », obtient le prix Kleist. Vers cette époque il entre en contact avec le Parti communiste.

Son adhésion au marxisme — (si non au parti lui-même... adhéra-t-il, n'adhéra-t-il pas ? Voilà une autre thème de réflexion pour Martin Esslin) — sera définitive. Jusqu'à sa mort Brecht lui demeurera fidèle.

Les pièges de l'engagement

La seconde partie du livre de Martin Esslin dénonce d'abord « les pièges de l'engagement ». Relevant les critiques nombreuses aussi bien du Parti communiste allemand que soviétique, Esslin note que l'œuvre la plus délibérément communiste, « *Die Massnahme* », ne fut pas mieux accueillie que « *L'Opéra de Quat' sous* » auquel on reprocha son « manque de concret social ». Il a beau jeu d'opposer le Brecht nihiliste de « *La jungle des villes* » au Brecht révolutionnaire de « *La mère* ».

Esslin révèle ensuite « le véritable Brecht » à travers son œuvre : « *A la surface, en effet, la plupart des pièces de sa maturité stigmatisent les iniquités du capitalisme, la collusion entre les affaires et le crime, l'injustice et la brutalité qui règnent souvent dans une société gouvernée par l'argent. Au-dessous de cette surface, et malgré les brusques changements de style et de sujet... on est amené à considérer qu' (elle)... reflète le souci des mêmes problèmes essentiels, révèle les mêmes contradictions fondamentales au-dedans de lui, la même attitude extrêmement particulière et personnelle à l'égard du monde.* »

Quelles sont ces contradictions fondamentales ? La volonté raisonnée de Brecht d'être communiste ; sa conviction intime, « *l'impuissance de l'homme, l'incapacité où il se trouve d'exercer quelque influence que ce soit dans le monde qui l'entoure* ». Et aussi le conflit entre la raison et l'instinct, où toujours l'instinct triomphe : « *Car les tentatives faites par l'homme pour bannir l'instinct, l'émotion et vivre comme un être complètement raisonnable sont vouées à l'échec. Bien qu'il le niât farouchement en public, Brecht savait que telle était la vérité* ».

La démarche de Martin Esslin apparaît ainsi curieuse. Ne comprenant pas la nature de la réticence de Brecht marxiste face au stalinisme, il l'assimile à un refus irraisonné, une opposition organique. La faiblesse de l'argumentation se lit aisément : Martin Esslin y contribue en rappelant ailleurs certains faits. C'est avec Johannès R. Becher : avec le avec Johannès R. Becher : avec le groupe des jeunes intellectuels marxistes luttant autour d'Harich pour un « octobre » allemand, contre le dogmatisme stalinien.

Je prépare ma prochaine erreur

La véritable source des conflits intérieurs de Brecht, je la situe, pour ma part, à ce niveau. L'auteur de cette jolie boutade : « *A quoi travaillez-vous ?* » demanda-t-on à M. K., et M. K. répondit : « *J'ai beaucoup de mal, je prépare ma prochaine erreur* » (5) avait parfaitement conscience des difficultés qui l'attendaient en D.D.R. Lui fallait-il, au retour des Etats-Unis, s'installer à l'Ouest — tout en sachant l'étroite marge d'action que lui laisserait la « liberté » artistique occidentale —

ou tenter de s'exprimer à l'Est, connaissant les limites imparties à l'expression des intellectuels. Il choisit finalement, après de longues hésitations, la seconde solution. On sait, pour la suite, l'affaire du « *Procès de Lucullus* », le message tronqué aux travailleurs révoltés à Berlin en juin 1953. Voyant ce qu'il fit — et l'ayant vu à Berlin sur place — il me semble que Brecht ne transigea guère. Ses finasseries, que « *Galiléo Galiléo* » rend bien, lui permirent d'asseoir sa « nouvelle voie » du théâtre, malgré l'hostilité des tenants du « réalisme socialiste » (aujourd'hui agonisant). Le noyau de pensée vivante en Allemagne de l'Est, de pensée ouverte, se situe aujourd'hui autour du groupe d'artistes du *Berliner Ensemble*. N'est-ce pas un résultat appréciable ?

Pour revenir à l'ouvrage de Martin Esslin, les jugements sommaires qu'il tire suffisent à en fixer la portée. Voici un exemple caractéristique :

« *Si la laideur des sentiments chauvins fit du jeune Brecht un anti-patriote, l'horreur de la guerre en fit un pacifiste et, d'autre part, la vulgarité et la grossièreté des profiteurs allemands de l'après-guerre, l'activité fiévreuse des parasites qu'il voyait s'agiter au temps de l'inflation lui inspirèrent le mépris de ce qu'il considérait comme le système capitaliste.* »

C'est donc pour des raisons esthétiques que Brecht... fut amené à se dresser contre l'ordre établi. »

Cette appréciation situe la valeur de l'analyse critique d'Esslin. Etranges raisons esthétiques ! L'approximation verbeuse atteint une extrême confusion que la documentation abondante de l'ouvrage fait regretter. Le seul mérite de ce livre aura été, somme toute, d'aborder pour la première fois certains aspects souvent dissimulés de Brecht. Il suscitera peut-être un autre ouvrage qui tentera de les expliquer non pas d'un point de vue étranger, pour tout dire bourgeois, mais au contraire d'un point de vue marxiste. Pourquoi Dort ne l'a-t-il pas fait ?

Un point intéressant à indiquer concerne la paternité de la fameuse « *distanciation* ». Au cours d'une conversation avec Piscator, celui-ci en revendiquait devant moi une bonne part, Esslin évoque Meyerhold et indique qu'après 1920 en U.R.S.S. tous les théâtres d'agitation l'utilisaient.

Histoires d'Almanach

Presque en même temps, paraît « *Histoires d'Almanach* » (5) de Bertolt Brecht, renouant avec la tradition d'une littérature de colportage surtout vivante aux XVII^e et XVIII^e siècles en Allemagne.

Brecht y vérifie, pour le démythifier, ce qu'on nomme le bon sens... et

qui peut aussi être l'idée reçue. D'un style elliptique, il court les siècles en exemples simples. J'emprunterai aux « *Histoires de M. Keuner* » cette conversation, en forme de conclusion :

« *Un homme qui n'avait pas vu M. K depuis longtemps le salua en ces termes : Vous n'avez pas du tout changé.* »

— « *Oh !, dit M. K qui devint tout pâle* » (5).

Emile COPFERMANN

- 1) Les Lettres Nouvelles (Julliard).
- 2) Ed. du Seuil.
- 3) Ecrite en 1919, d'après le volume IV des Œuvres Complètes, en non en 1918.
- 4) Alors qu'on appréciait le contraire à l'Est.
- 5) Ed. de l'Arche.

« *On peut faire tout ce qu'on veut*
[d'un homme,
...On peut, si nous n'y veillons pas,
[en faire
Du jour au lendemain un tortion-
[naire. »
(« Homme pour Homme »)

« *Le deuxième soldat : Est-ce qu'on sait déjà à qui on va faire la guerre ?*

Le premier soldat : *S'ils ont besoin de coton, c'est au Tibet et s'ils ont besoin de laine, c'est au Pamir.*

Le deuxième soldat : *Ça doit faire partie du plan de défense.* »
(« Homme pour Homme »)

« *Quand le temps sera venu de*
[marcher,
Beaucoup ne sauront pas
Que leur ennemi marche à leur
[tête,
Que la paix qui les commande
Est la voix de leur ennemi
Que celui qui parle de l'ennemi
Est lui-même l'ennemi. »
(Poème)

« *Mon fils, je t'ai offert ces bottes
Et cette chemise brune.
Si j'avais su ce que je sais aujourd'hui,
J'aurais préféré me pendre...
...Car je ne savais pas ce que sais
[aujourd'hui,
Que cette chemise serait ton lin-
[ceul. »
(Complainte d'une mère allemande 1944).*

« *De qui dépend que l'oppression de-*
[meure ? De nous.
De qui dépend qu'elle soit brisée ?
[De nous, aussi.
Si tu es perdu, combats !
Celui qui prend conscience de sa
situation, comment peut-on le re-
[tenir ?
(« La Mère »)

LA thèse de l'essai biographique et critique de l'Anglais Martin Esslin publié en français sous le titre « *Bertolt Brecht ou les pièges de l'engagement* » (1) pourrait, schématisée, se résumer ainsi :

Brecht fut grand parce que, écrivain engagé, il ne parvint jamais dans son œuvre à se faire le propagandiste évident de ses options politiques. D'ailleurs, son adhésion au communisme fut sujette à caution : choisissant de vivre à l'Est, ne se ménagea-t-il pas des ouvertures vers l'Ouest (cf : sa naturalisation autrichienne, ses fonds déposés dans des banques suisses), tout en tergiversant avec le pouvoir stalinien ? Rationnaliste, il fut, bien malgré lui, en proie à l'émotion subconsciente. Enfin, théoricien et praticien d'un théâtre épique démythifiant, il vit son public s'enthousiasmer par malentendu devant son « art ». Ainsi, n'étant pas ce qu'il se voulait, Brecht « *...devint l'un des écrivains les plus déconcertants, les plus vivement discutés, mais aussi l'un des plus grands de son époque* ».

Pour échafauder son hypothèse, Martin Esslin recompose d'abord une biographie détaillée de l'auteur de « *Mère Courage* ». Cette partie-là de l'ouvrage m'apparaît essentielle. Le livre récent de Bernard Dort (2) ne répondait pas à toutes les questions que nous nous posions (ce n'était d'ailleurs son propos qu'accessoirement) et il manquait une vue d'ensemble.

Martin Esslin a donc compulsé études, articles, déclarations. Il en ressort du déjà connu (les numéros spéciaux de « *Sinn und Form* », les introductions de Peter Suhrkamp, les articles de Lion Feuchtwanger), du moins connu aussi (les articles critiques de la presse soviétique, notamment, dès 1937, ceux de Tretjakov : les contacts avec Wolfgang Harich). A partir de quoi deux constantes apparaissent : la haine de Brecht pour la société capitaliste, sa conviction révolutionnaire.

L'œuvre d'art

L' « entrée en littérature » s'ouvre par une période « blouson noir » : « *Baal* » (1918 (3)) ; « *Tambours dans la nuit* » (1918) ; « *Dans la jungle des villes* » (1921-23) expriment cyniquement le peu d'estime en lequel il tient les valeurs morales et sociales reconnues et imposées par la bourgeoisie. Œuvres intenses, violentes, elles adoptent ce ton provocant qu'on retrouvera souvent par la suite. Devant elles, les épigones de la littérature officielle sont partagés — ils le demeureront — entre la peur du scan-

Tu voudrais bien profiter de la guerre sans y laisser de plumes. Tu profites de la guerre : il faudra bien lui payer son salaire. »

Hélène WEIGEL dans le rôle de MÈRE COURAGE

